



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**84<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 12 février 2016, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Lykketoft..... (Danemark)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 138 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/70/722/Add.1, A/70/722/Add.2, A/70/722/Add.3, A/70/722/Add.4, A/70/722/Add.5 et A/70/722/Add.6)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer aux questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/70/722/Add.1, A/70/722/Add.2, A/70/722/Add.3, A/70/722/Add.4, A/70/722/Add.5 et A/70/722/Add.6, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de la lettre publiée sous la cote A/70/722, Bahreïn, le Burundi, la République dominicaine, la République islamique d'Iran, le Mali, les Îles Marshall, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Vanuatu et la République bolivarienne du Venezuela ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations qui figurent dans ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Conseil économique et social

## Projet de résolution (A/70/L.31/Rev.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 9 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 15 de l'ordre du jour, à sa 36<sup>e</sup> séance plénière, le 19 octobre 2015. Les membres se souviendront également qu'au titre du point 9 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 70/78, à sa 70<sup>e</sup> séance plénière, le 9 décembre 2015.

Je donne la parole à la représentante de la Thaïlande, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.31/Rev.1.

**M<sup>me</sup> Niyomthai** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et la Chine et de la République d'Angola, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/70/L.31/Rev.1, intitulé « Retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés ».

Nous voudrions souligner la nécessité d'une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés. Il importe en effet de prendre en compte la réalité sur le terrain et les faiblesses structurelles que connaît l'Angola. Nous demandons à ses partenaires du développement de tenir dûment compte de ces faiblesses et de continuer à lui fournir une assistance aux fins de la transition sans heurt du pays et de son développement à long terme.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je tiens à remercier tous les partenaires qui ont participé aux négociations sur le libellé du projet de résolution,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-03667(F)



Document adapté

Merci de recycler



et nous espérons que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/70/L.31/Rev.1?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 70/253).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière de l'Assemblée générale afin d'examiner le point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil économique et social », et de se prononcer sur la résolution 70/253, relative au retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale et de réaffirmer l'engagement de mon pays vis-à-vis du processus de retrait.

Je tiens également à exprimer notre gratitude aux États Membres pour leurs observations constructives, et pour le soutien et l'encouragement qu'ils nous ont apportés au cours des consultations officieuses, nous permettant ainsi de parvenir à un accord sur le texte. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Alain Wilfried Biya, deuxième Secrétaire à la Mission permanente du Cameroun, qui a facilité les discussions sur le texte.

Au cours de la décennie écoulée, l'Angola et l'économie angolaise ont connu une forte croissance. Le pays a reçu les félicitations du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale tant pour sa stabilité macroéconomique que pour sa croissance économique, d'où la recommandation des Nations Unies de proposer le retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés. Il convient cependant de prendre en considération le fait que l'Angola, pays en développement tributaire des produits de base, traverse actuellement une période relativement difficile sur le plan économique en raison de la baisse internationale des prix du pétrole, qui a touché l'ensemble de l'économie mondiale. Des chocs extérieurs récents tels que la crise économique mondiale et la chute du prix des matières premières ont entraîné un ralentissement de l'économie et mis en avant le fait que la diversification est indispensable pour garantir une croissance durable de l'économie angolaise.

Dès le début de cette année, afin de diversifier son économie, l'Angola a adopté et continue de mettre en œuvre différents programmes destinés à lui permettre de s'adapter aux changements intervenus dans son économie nationale et dans le monde.

Notre stratégie de développement national, qui constitue le moteur principal de notre diversification économique jusqu'en 2025, est en cours de mise en œuvre. L'objectif est de guider et d'améliorer le rythme et la qualité du développement dans les domaines suivants : amélioration de la qualité de vie des Angolais; préservation de la stabilité macroéconomique; promotion d'une politique de l'emploi active et renforcement des ressources humaines nationales; accroissement de la productivité et transformation des marchés. De plus, le programme d'investissement de l'Angola vise à soutenir les petites entreprises axées sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, la pêche et d'autres secteurs afin de diversifier l'économie et d'accroître l'activité professionnelle. En outre, le Plan de développement à moyen terme du secteur de l'agriculture a pour objectif de garantir la croissance et d'améliorer la production de céréales, de fruits, de légumes, de racines et de tubercules afin que le pays parvienne à l'autosuffisance alimentaire.

Face à la baisse notable du prix du pétrole, les autorités ont ajusté le budget national en s'appuyant sur des prévisions plus prudentes. Pour faire face aux difficultés actuelles, le Conseil des ministres a approuvé une stratégie nationale qui vise à remplacer le pétrole en tant que principale source de revenus, grâce à la maîtrise de la hausse des déficits et à la promotion de la viabilité de la dette, à l'amélioration de l'efficacité des investissements privés, à l'augmentation de la production intérieure et à la promotion des exportations de biens et de services à court et moyen termes.

Comme le libellé de la résolution sur le retrait le réaffirme, il convient d'éviter que le retrait de la catégorie des pays les moins avancés ne se traduise par un bouleversement des plans, programmes et projets de développement. C'est pourquoi nous estimons que le Gouvernement angolais doit encore se doter d'une économie solide et durable afin d'effectuer un retrait véritable de la liste des pays les moins avancés. Le Programme d'action d'Istanbul prévoit une période de transition sans heurt pour le retrait des pays. Pour l'Angola, cette transition est la condition *sine qua non* de tout retrait, afin que l'on puisse répondre aux incidences négatives qui en découleraient par des interventions

politiques adaptées aux vulnérabilités et aux capacités de développement de chaque pays.

L'Angola tient à souligner que, lors des négociations sur la résolution, nous avons pu vérifier le plein engagement des États Membres de l'Assemblée à l'égard de ce principe. Dans la période difficile que nous traversons actuellement, où nous nous employons à renforcer notre diversification économique et à réduire nos vulnérabilités sociales, il est encourageant de constater que la communauté internationale apporte son soutien à l'Angola.

Ma délégation croit comprendre que notre demande de nous accorder, à titre exceptionnel, une période préparatoire supplémentaire de deux ans avant le début de la période préparatoire de trois ans conduisant à notre retrait est bien reçue et appropriée. Cette période préparatoire supplémentaire permettra à l'Angola d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies axées, notamment, sur le renforcement des réformes structurelles pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette; la poursuite des investissements dans le secteur non pétrolier; l'amélioration du climat des affaires afin d'assurer la diversification de l'économie et la création d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'électricité, de l'industrie manufacturière et des services; l'amélioration de la qualité et des compétences des ressources humaines et, enfin, le renforcement de notre système éducatif.

L'Angola surmonte les conséquences de plusieurs décennies de crises sociopolitiques et est résolue à quitter la catégorie des pays les moins avancés. Nous nous réjouissons de coopérer avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires pour la mise en place de stratégies et de politiques équilibrées axées sur le développement, ainsi que l'aide nécessaire pour nous permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de développement.

La résolution qui vient d'être adoptée démontre le soutien et la volonté de la communauté internationale de voir des pays en développement, tels que l'Angola, réaliser le développement durable. Au nom du Gouvernement de l'Angola, je tiens à saisir à nouveau cette occasion pour remercier sincèrement la communauté internationale de son précieux soutien. L'Angola tient à remercier tout particulièrement les membres du Groupe des 77 et la Chine, ainsi que les membres des pays les moins avancés. Je suis également très reconnaissants envers nos partenaires du développement, en particulier

l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et l'Australie, pour leur précieux soutien. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui des membres dans l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 9 de l'ordre du jour.

#### **Point 114 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

##### **f) Nomination de membres du Corps commun d'inspection**

##### **Note du Président de l'Assemblée générale (A/70/689)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans la note publiée sous la cote A/70/689, à échéance du mandat de M. Jorge Flores Callejas du Honduras, le 31 décembre 2016, l'Assemblée générale est tenue, au cours de sa présente session, de nommer un membre du Corps commun d'inspection pour un mandat complet débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et venant à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, après avoir tenu des consultations avec le groupe régional concerné, j'ai prié le Honduras de proposer un candidat afin de pourvoir le siège qui deviendra vacant.

Je rappelle aux membres que, conformément aux dispositions de la résolution 59/267, du 23 décembre 2004, il importe que le candidat ait de l'expérience dans au moins un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique ou suivi et exécution des programmes, et qu'il connaisse le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Comme indiqué également dans le document A/70/689, à la suite de la tenue des consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, notamment avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je propose à l'Assemblée la candidature de M. Jorge Flores Callejas, du Honduras, pour sa reconduction en tant que membre du Corps commun d'inspection

pour un nouveau mandat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et venant à échéance le 31 décembre 2021.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de reconduire ce candidat?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 114 f) de l'ordre du jour.

## **Points 16 et 117 de l'ordre du jour (suite)**

### **Culture de paix**

#### **La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/70/674)**

#### **Projet de résolution A/70/L.41**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des membres sur une lettre datée du 22 décembre 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, présentant le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, qui est publiée sous la cote A/70/675.

Les membres se souviendront que l'Assemblée a débattu du point 16 de l'ordre du jour, et adopté les résolutions 70/19 et 70/20, à sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 3 décembre 2015, et adopté la résolution 70/109, à sa 72<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2015.

Les membres se souviendront également que le Secrétaire général a tenu une réunion d'information officielle avec les membres, le 15 janvier dernier, au sujet du Plan. Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur le projet de résolution A/70/L.41, un projet court et de procédure dans lequel l'Assemblée se félicite de l'initiative du Secrétaire général. Ainsi, nous enverrons un signal fort montrant que l'Assemblée générale est gravement préoccupée par la question de l'extrémisme violent. Je remercie les membres de leur coopération et de leur participation constructive à l'élaboration de ce projet de résolution.

Aujourd'hui, malheureusement, nous assistons à une montée de l'extrémisme violent partout dans le monde. Trop souvent, des gouvernements et des peuples sont confrontés à des vagues d'attaques terroristes, à la violence et l'intimidation. Les souffrances, les peurs et les destructions causées par de tels actes constituent pour tous les États Membres un défi réel et complexe.

Le phénomène de l'extrémisme violent n'est pas nouveau. À notre époque, un risque existe que des individus radicalisés puissent avoir accès à certains instruments et s'en servir pour provoquer des crimes de masse et d'importantes destructions. Certains extrémistes utilisent déjà avec habileté Internet pour répandre des messages de haine et de violence comme jamais auparavant – des messages qui vont à l'encontre de l'attachement à la paix qui nous unit tous dans cette salle.

Affronter et prévenir l'extrémisme violent est une tâche essentielle si nous voulons protéger nos sociétés et nos peuples. Mais, pour qu'elle soit efficace, notre approche en matière de prévention doit rester fidèle aux valeurs communes, à notre humanité commune. Nous devons garantir la paix et la sécurité tout en respectant les droits de l'homme et la primauté du droit et en faisant progresser le développement durable.

Je remercie le Secrétaire général pour cette initiative tout à fait opportune et pour avoir préparé ce Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Ensemble, nous devons nous saisir de cette question avec l'urgence qu'elle mérite bien évidemment. Le présent débat nous offre l'occasion de faire progresser la discussion au niveau mondial sur cette question complexe et de réfléchir à la manière la plus efficace d'utiliser les instruments et les ressources dont nous disposons pour analyser les causes de ce phénomène. J'attends avec impatience les contributions des États Membres.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/70/L.41.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.41?

*Le projet de résolution A/70/L.41 est adopté (résolution 70/254).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vale de Almeida** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-

échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie Ukraine se rallient à la présente déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur une question de cette importance. Une nouvelle occasion est ainsi donnée à l'Union européenne et à ses États membres de renouveler leur appui au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent proposé par le Secrétaire général (A/70/674). Nous étudions actuellement les recommandations concrètes formulées dans le Plan d'action du point de vue de la cohérence et de la coordination, notamment de leurs aspects financiers, par le biais des initiatives en cours menées par l'ONU et des entités non onusiennes. De toute évidence, le Plan d'action représente un instrument précis et équilibré destiné à accompagner les États dans leurs efforts pour prévenir l'extrémisme violent.

Nous nous félicitons du lien établi dans le Plan d'action entre la prévention des conflits et la prévention de l'extrémisme violent. Une approche axée sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix appliquée à tous les niveaux peut en effet contribuer grandement à la prévention de l'extrémisme violent. Cette approche doit inclure, premièrement, la promotion de la bonne gouvernance, notamment par le biais d'une réforme du secteur de la sécurité; deuxièmement, la lutte contre l'exclusion politique, sociale et économique et, enfin et surtout, la promotion des droits de l'homme et des chances pour tous. Nous saluons également les liens établis dans le Plan d'action avec les objectifs de développement durable, notamment la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Le Plan reflète pour l'essentiel ce sur quoi l'Union européenne travaille depuis plus d'une décennie. Au plan interne, depuis 2004, l'Union européenne s'est dotée de sa propre stratégie de prévention – revue en 2014 – ainsi que d'une stratégie générale de lutte antiterroriste depuis 2005, dont la prévention constitue l'un de ses piliers. En outre, la stratégie et les plans d'action régionaux de l'Union européenne concernant les combattants terroristes étrangers, tels que ceux de Syrie, d'Iraq et du Sahel, ont pour priorité principale la prévention de la radicalisation. Les conclusions récemment adoptées par le Conseil de l'Union européenne soulignent la nécessité d'élaborer des plans d'action antiterroristes prévoyant la lutte contre l'extrémisme violent, en accordant la priorité aux pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

L'Union européenne participe également à plusieurs initiatives, telles que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Centre Hedayah d'Abou Dhabi et le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, qui mettent leurs compétences au service de la prévention de l'extrémisme violent. Comme on peut le voir, les efforts de l'Union européenne sur les plans interne et externe en matière de prévention s'inscrivent dans le droit fil du Plan d'action des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la résolution 70/254, adoptée aujourd'hui, par laquelle la communauté internationale adresse un message collectif d'engagement à l'égard de la prévention de l'extrémisme violent. Cette question restera prioritaire dans notre ordre du jour, et nous attendons avec intérêt de participer aux discussions qui auront lieu dans le cadre de la conférence de Genève, en avril prochain, et du dixième anniversaire de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en juin prochain.

**Mme Vilde** (Lettonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Estonie, de la Lituanie et de mon propre pays, la Lettonie. Nous souscrivons à la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat tout à fait opportun.

L'ampleur de la menace créée par la propagation de l'extrémisme violent exige une action collective et coordonnée. Il y a un besoin croissant de trouver des solutions politiques crédibles et d'adopter une approche plus globale afin de répondre aux défis grandissants posés par l'extrémisme violent. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général et des efforts consacrés à l'élaboration d'un Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution de procédure 70/254, qui constitue une nouvelle étape cohérente vers un dialogue de fond et inclusif sur la question. Bien que davantage de temps soit nécessaire pour une analyse approfondie des recommandations figurant dans le Plan d'action, nous voudrions souligner certains domaines d'action qui méritent une attention particulière.

Premièrement, nous nous félicitons du fait que le Plan d'action traite des causes profondes de l'extrémisme violent et mette l'accent sur des efforts de prévention systématiques, notamment sur la prévention des conflits. Nous nous réjouissons des liens établis entre les objectifs de développement durable et les cibles, en particulier

de ceux relatifs à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la création d'institutions responsables et ouvertes à tous les niveaux.

Deuxièmement, la nature transfrontalière de l'extrémisme violent exige des initiatives aux niveaux national, régional et mondial. Bien que la responsabilité première de la prévention de l'extrémisme violent incombe aux États Membres, les efforts déployés au niveau national doivent s'accompagner d'une coopération régionale accrue. De même, les instruments régionaux doivent être renforcés. À cet égard, un bon exemple nous est fourni par le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme, qui a été ouvert à la signature à Riga, en octobre dernier, et qui a déjà été signé par près de la moitié des États membres du Conseil. Le Protocole de Riga est le premier instrument juridique régional pour la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, sur les combattants terroristes étrangers, et dont la priorité principale est de prévenir la formation des terroristes et les voyages à l'étranger à des fins de terrorisme.

Enfin, à l'époque d'Internet et des réseaux sociaux, il est impossible de lutter contre l'extrémisme violent sans des stratégies de communication efficaces fondées sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il ne faut pas que la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent servent de prétexte pour réprimer la liberté de parole, que ce soit en ligne ou hors ligne. Nous devons veiller à ce que nos initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent soient pleinement conformes aux obligations existantes en matière de droits de l'homme. La promotion de la liberté d'expression, du pluralisme et la protection des journalistes doivent faire partie intégrante de ces efforts.

Nous vous remercions à nouveau, Monsieur le Président, d'avoir permis la tenue de ce débat important, et nous attendons avec intérêt les délibérations à venir.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : En tant que coordinateur pour l'Arabie saoudite de la lutte contre le terrorisme au sein de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et au nom des pays de l'OCI, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, qui fournit l'occasion aux États Membres et observateurs de l'ONU d'exprimer leurs vues sur l'extrémisme violent et le

Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

De l'avis de l'OCI, l'extrémisme violent et le terrorisme sapent notre objectif commun d'un monde pacifique et prospère, et aucun pays dans le monde n'est à l'abri des effets de l'extrémisme violent et du terrorisme. C'est pourquoi l'OCI appuie les efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme. À cet égard, l'OCI se félicite de l'initiative du Secrétaire général de mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir l'extrémisme violent, et prend note du Plan d'action (A/70/674).

L'OCI réaffirme son rejet sans équivoque de toutes les tentatives visant à associer tout pays, toute race, toute religion, toute culture ou nationalité avec l'extrémisme violent et le terrorisme. Tout en rappelant qu'il n'existe pas de définition convenue de l'extrémisme violent, l'OCI souscrit entièrement à la nécessité de prévenir ce phénomène. Pour l'OCI, une approche préventive d'ensemble de l'extrémisme violent doit prendre en compte les facteurs locaux et extérieurs de manière équilibrée. La coopération au niveau international doit s'effectuer dans le plein respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'OCI rappelle son opposition de principe aux actes de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les lieux où ils sont commis. L'OCI reconnaît que l'on ne peut lutter contre le terrorisme uniquement par des moyens sécuritaires ou militaires, et souligne la nécessité d'accorder l'attention nécessaire aux différents aspects et causes profondes du terrorisme et d'élaborer des plans concrets pour y répondre.

Il nous paraît important également de s'attaquer aux racines du phénomène mondial du terrorisme, de la violence et de l'extrémisme, et d'étudier les moyens d'y remédier aux niveaux politique, économique, social et intellectuel. Dans cet esprit, l'OCI rappelle les dispositions des résolutions 68/127 et 70/109, pour un monde contre la violence et l'extrémisme violent. Dans le cadre d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme, l'OCI estime qu'une attention particulière doit être accordée à l'élaboration de plans d'action concrets pour traiter des aspects et dimensions suivants du phénomène du terrorisme : les contextes politiques et socioéconomiques qui créent les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, tels que la privation économique continue, l'exclusion, l'aliénation, la

séparation et la marginalisation de personnes, ainsi que le démantèlement forcé d'institutions politiques, juridiques, sécuritaires et socioculturelles; l'incidence profonde et l'héritage d'injustices historiques subies par des peuples colonisés ou sous occupation, leurs souffrances et la destruction forcée de leurs institutions nationales, de leur culture et de leur identité, et le déni de leurs droits à l'autodétermination; la capacité d'acteurs extérieurs de pénétrer des groupes terroristes et extrémistes dans le but de servir leur propre dessein politique et la menace de combattants non arabes et non musulmans; la nécessité de lutter contre tout type de discours extrémiste radical, notamment par le biais des médias et des nouvelles technologies de communication, en particulier d'Internet, afin de retirer toute légitimité aux actes violents et manipulateurs commis au nom de la religion, de l'idéologie ou de revendications de supériorité culturelle.

L'OCI souligne qu'il importe de faire participer la jeunesse et les femmes aux efforts et aux prises de décisions concernant l'extrémisme violent, car nous tenons également à rappeler que les enfants et les jeunes représentent l'avenir de la société et que toute incapacité à protéger leurs droits peut contribuer à la création d'un environnement propice au crime et à l'extrémisme violent. À cet égard, l'OCI se félicite du débat public du Conseil de sécurité sur le rôle de la jeunesse dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix, organisé sous la présidence jordanienne du Conseil de sécurité en avril 2015 (voir S/PV.7432), qui a porté cette question importante à l'attention de la communauté internationale et permis aux États Membres de faire part de leurs vues sur le sujet de manière transparente et essentielle.

L'OCI est gravement préoccupée par la montée de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des musulmans, conséquence d'un regain d'islamophobie, un phénomène qui constitue un affront aux droits de l'homme et à la dignité des musulmans. L'OCI rappelle la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction » en tant qu'instrument important pour lutter contre la radicalisation, la marginalisation et l'aliénation. En outre, l'OCI appelle à la mise en œuvre effective de cette résolution par la communauté internationale afin de priver les groupes terroristes de toute justification pour commettre des actes d'extrémisme violent sur la base

de la stigmatisation et de la discrimination ethniques et religieuses.

L'OCI demande à tous les États d'empêcher toute campagne de discrimination religieuse, d'hostilité, de violence ou de diffamation de l'islam en adoptant des mesures juridiques et administratives qui déclarent la diffamation illégale et punissable par la loi. L'OCI exhorte également les États Membres et observateurs à adopter des mesures pertinentes et spécifiques à tous les niveaux.

L'OCI reconnaît l'importance du dialogue interreligieux et interculturel en tant qu'instrument efficace pour lutter contre l'extrémisme et l'incitation à la haine fondée sur la religion. L'OCI reconnaît également les efforts déployés par le Centre international Roi Abdallah bin Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel à cet égard.

L'OCI souligne à nouveau la nécessité de mettre en œuvre de manière complète et effective la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288) et de mettre en place un mécanisme de suivi efficace. L'OCI juge également impératif de prendre en considération les vues et positions des États Membres et observateurs et de parvenir à un consensus en les prenant en compte au cours de l'examen des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et d'autres processus pertinents.

Pour terminer, les États membres de l'OCI appuient la résolution 70/254, adoptée il y a peu, dans laquelle l'Assemblée se félicite de l'initiative du Secrétaire général et prend note du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. À cette fin, l'OCI est disposée à participer de manière positive, avec tous les États Membres et observateurs, à un examen approfondi et constructif du Plan du Secrétaire général.

**M<sup>me</sup> Wilson** (Australie) (*parle en anglais*) : Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat officiel sur une question aussi importante.

Nous remercions le Secrétaire général de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), que l'Australie appuie sans réserve. Par ailleurs, nous nous réjouissons que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 70/254, dans laquelle l'Assemblée se félicite de l'initiative du Secrétaire général. Par cette résolution, les États Membres ont envoyé un message collectif traduisant leur engagement de s'attaquer à l'extrémisme violent. Nous avons également entendu

des propos très encourageants de la part de l'Arabie saoudite quant à la nécessité d'un appui massif.

Le Plan souligne que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que des personnes soient déjà radicalisées et commettent des actes de violence. Le Plan va dans le sens de la démarche adoptée par l'Australie dans sa lutte contre l'extrémisme violent, qui vise à réduire le risque d'extrémisme violent en intervenant de façon précoce et en s'attaquant aux racines du problème. Le Plan fournit également un cadre destiné à faire progresser le travail déjà réalisé au niveau mondial en 2015 dans le cadre des sommets régionaux sur la lutte contre l'extrémisme violent, en particulier du sommet qui s'est tenu à Sydney en juin 2015. L'appel lancé par le Plan aux pays afin qu'ils mettent en place des plans d'action aux niveaux national et régional pour prévenir l'extrémisme violent souligne la nécessité pour la communauté internationale de répondre efficacement à la menace du terrorisme mondial. Nous appuyons la recommandation formulée dans le Plan selon laquelle les plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent doivent être mis en œuvre en tenant compte des situations nationales.

L'Australie est attachée à une démarche régionale et internationale pour relever les défis communs posés par l'extrémisme violent et déploie, au niveau régional, des programmes de renforcement des capacités afin de lutter contre l'extrémisme violent. L'extrémisme violent représente une menace croissante pour la sécurité et la stabilité du monde, qui sape les droits de l'homme et le développement durable. Dans le même ordre d'idées, l'Australie est particulièrement favorable à une remise à jour des directives du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la paix et la sécurité afin de dissiper toute ambiguïté sur l'utilisation des fonds requis pour l'aide publique au développement dans la lutte contre l'extrémisme violent.

L'Australie appuie également la proposition tendant à adopter une démarche entièrement onusienne pour la mise en œuvre du Plan et estime que l'on dispose des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre grâce aux mécanismes existants, tels que le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience. Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience a mis en place un cadre de partenariat entre le Gouvernement et le secteur privé visant l'octroi de subventions pour des projets communautaires de lutte contre l'extrémisme violent. Le Fonds mondial pour

l'engagement de la communauté et la résilience est le mieux à même de contribuer à la mise en œuvre efficace du Plan, car il souligne l'importance de la participation des communautés, de l'autonomisation des jeunes et des femmes et de la promotion de l'éducation dans le cadre d'une démarche globale visant à lutter contre les facteurs de l'extrémisme violent.

L'Australie se réjouit à l'idée de participer aux discussions sur le Plan lors de la réunion consacrée à la lutte contre l'extrémisme violent qui se tiendra à Genève, en Suisse, ainsi qu'à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale.

**M<sup>me</sup> Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre direction éclairée et le soutien que vous apportez à l'initiative visionnaire du Secrétaire général pour lutter contre le terrorisme par la prévention de l'extrémisme violent. L'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale, par consensus, de la résolution 70/254 envoie un message fort démontrant que nous sommes unis dans la lutte contre le terrorisme et les idéologies nocives qui le sous-tendent.

Les menaces découlant de l'extrémisme violent, notamment lorsqu'elles conduisent au terrorisme, mettent en péril la sécurité et le développement à travers le monde. De Djakarta à San Bernardino, de Paris à Ouagadougou, les terroristes cherchent à étendre leur portée et leur résonance. Ils exploitent les conflits en cours, joignent leurs forces à celles des réseaux criminels, trouvent refuge dans des États faibles et répressifs, propagent la haine et recrutent via les réseaux sociaux. Alors que nous nous efforçons de vaincre et d'éliminer le groupe terroriste le plus virulent – Daech – nous savons que vaincre les terroristes sur le champ de bataille n'est pas suffisant. Il s'agit en effet d'une nouvelle guerre, celle des idées.

Ni les bombes ni les moyens militaires ne suffiront à venir à bout des menaces terroristes. Ces moyens échoueront tant que l'on ne s'attaquera pas aux causes profondes de l'extrémisme violent. Nous devons trouver les moyens d'empêcher que nos populations ne se radicalisent, qu'elles ne soient vulnérables au recrutement terroriste. Et nous devons agir d'une façon qui ne crée davantage de sympathie et de soutien à l'égard des causes terroristes. Si nous n'y parvenons pas, nous resterons dans le cercle vicieux des ripostes et représailles avec les terroristes, avec un nombre incalculable de victimes innocentes.

C'est pourquoi il est si important d'aborder les causes profondes du terrorisme et de mettre en œuvre des programmes antiterroristes fondés sur les droits de l'homme et la primauté du droit. De nombreux pays se sont déjà engagés sur cette voie, en mettant en œuvre des plans d'action nationaux concrets pour lutter contre les extrémistes violents et mieux comprendre les moteurs de la radicalisation. Afin d'intensifier ces efforts, un sommet des dirigeants s'est tenu, en septembre dernier, à New York, sur la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et la lutte contre l'extrémisme violent, au cours duquel de nombreux dirigeants mondiaux ont réaffirmé leur engagement de prévenir et combattre l'extrémisme violent. Le Secrétaire général nous présente aujourd'hui la façon dont il entend mobiliser l'ONU dans la poursuite de ces mêmes objectifs.

Les États-Unis se félicitent vivement du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et saluent son initiative. Le Plan formule des recommandations concrètes que les États doivent commencer à examiner dès maintenant. En outre, le Plan fournit un cadre au système des Nations Unies, à ses différents organismes, bureaux, missions et programmes, pour faire progresser ces objectifs. Les États-Unis se félicitent tout particulièrement de la recommandation principale du Plan, à savoir que chaque État Membre doit développer son propre plan d'action national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Nous appuyons également l'appel lancé dans le Plan en faveur d'une plus grande planification régionale et internationale pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Une coopération transfrontalière est essentielle dans le monde interconnecté d'aujourd'hui.

Nous rappelons également l'importance de la participation des diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans. L'appel lancé dans le Plan en faveur d'une approche interdisciplinaire et de l'ensemble de la société revêt beaucoup d'importance. Des progrès ne pourront être obtenus que par une approche intégrée incluant les gouvernements nationaux et locaux, le secteur privé, les jeunes, les femmes, les dirigeants religieux et les responsables de l'éducation et de l'ensemble de la société civile. Mais il n'existe pas de solution unique à ces défis. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons vivement de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les plans d'action nationaux doivent être adaptés aux situations locales. Nos gouvernements savent depuis de nombreuses années que

les situations locales doivent être prises en compte dans toute approche efficace de prévention de l'extrémisme violent. Nous saluons également la priorité accordée au renforcement de la bonne gouvernance ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. Il s'agit là d'éléments essentiels dans toute initiative visant à éliminer les moteurs de l'extrémisme violent.

Enfin, les États-Unis apprécient le fait que le Plan d'action jette les bases de la toute première participation de l'ensemble des Nations Unies à la mise en œuvre des éléments clefs de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Afin d'endiguer cette menace, l'ONU doit améliorer la coordination entre ses nombreux bureaux et organismes internes. Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler en étroite coopération avec leurs partenaires, au sein des États Membres et des organismes des Nations Unies, pour faire en sorte que l'Organisation soit le mieux à même d'appuyer la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Plan. Cela signifie que l'aide existante doit être plus efficace en ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent dans des situations particulières, ainsi que l'élaboration de nouveaux programmes.

La manière de répondre à ce défi varie d'un pays à l'autre. Il peut même arriver que nous soyons en désaccord sur les facteurs particuliers à l'origine de la radicalisation dans nos différentes sociétés. Nous aurons tout le temps nécessaire pour poursuivre ce dialogue, notamment lors de la réunion importante des Nations Unies ce printemps, à Genève, et au cours de l'examen par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale, cet été. Néanmoins, le Plan d'action du Secrétaire général fournit dès à présent un cadre, accompagné d'une série de principes qui nous permettront d'atteindre nos objectifs communs que sont la lutte contre le terrorisme et le combat contre les idéologies violentes. Nous encourageons l'Assemblée à s'unir derrière ces objectifs.

**M. Lamek** (France) : Je m'associe, tout d'abord, à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais souligner que le plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), qui nous a été présenté le 15 janvier dernier par le Secrétaire général, revêt à nos yeux une importance majeure. Par conséquent, la France se réjouit que l'Assemblée générale ait aujourd'hui décidé d'apporter son soutien unanime à cette initiative par l'adoption d'une résolution courte, mais qui va à l'essentiel. Le plan d'action vise à unir

et mieux coordonner les efforts que nous menons tous, États Membres et Nations Unies, aux plans national, régional et international, en matière de prévention de la radicalisation, qui est une dimension essentielle de la lutte contre le terrorisme. Il est la concrétisation du rôle stratégique d'orientation et de coordination que doivent jouer les Nations Unies aujourd'hui dans ce domaine.

Plus précisément, puisque l'objectif de ce débat est aussi d'aborder le fond de cette question, les sept domaines d'action identifiés par le Secrétaire général nous paraissent tout à fait pertinents, en particulier la mobilisation des jeunes. Les recommandations qui s'adressent aux États Membres sont également particulièrement bienvenues et contribueront, nous l'espérons, à renforcer l'efficacité de l'action de la communauté internationale.

La France, pour qui la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent est une priorité nationale, est très engagée dans ce domaine. La menace ne se résume pas seulement aux 254 Français qui reviennent de Syrie et d'Iraq, mais concerne près de 1900 ressortissants ou résidents français impliqués dans des filières djihadistes, dont 597 sur le terrain. Je souhaiterais évoquer ici quelques-unes des mesures prises par la France, qui pour beaucoup, s'inscrivent dans les domaines d'actions identifiés par le Secrétaire général.

Notre action a une dimension essentiellement préventive, dans le cadre du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, adopté en avril 2014. Ce plan a ainsi mis en place un numéro vert à l'attention des familles et des tiers inquiets pour leurs proches. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a reçu à ce stade plus de 7 000 signalements de personnes présentant des risques de radicalisation. Nous travaillons également à la création prochaine d'un centre de prise en charge des jeunes revenus de zones de conflits et qui ne feront pas l'objet de poursuites par la justice.

Un site Internet pour stopper le djihadisme a par ailleurs été mis en ligne, il y a un an, à destination des personnes en voie de radicalisation et de leurs proches. Un compte Twitter et une page Facebook lui sont désormais associés, afin de diffuser des messages de contre-propagande sur les réseaux sociaux. Nous agissons également pour prévenir la radicalisation sur Internet, notamment par le blocage de sites et le retrait de contenus faisant l'apologie du terrorisme. Plusieurs sites Internet ont déjà été bloqués en France en

application de la loi du 13 novembre 2014. Un dialogue étroit et constructif s'est également noué avec les principales entreprises de l'Internet. Ce ne sont là que quelques exemples et la France poursuivra bien sûr son engagement dans ce domaine, en prenant en compte les recommandations du Secrétaire général.

*M. Cardi, Vice-Président, assume la présidence.*

Pour conclure, la séquence qui s'ouvre aujourd'hui avec ce débat de l'Assemblée générale, et qui se poursuivra à Genève en avril puis ici à New York en juin, avec la révision de la stratégie globale, est particulièrement opportune. Elle sera l'occasion de réfléchir ensemble à la façon dont les États peuvent s'approprier et mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général. La France se réjouit de participer à cette réflexion en vue de renforcer et de rendre plus efficace notre action collective pour prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

**M. Charwath** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais souligner que l'Autriche s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

L'Autriche salue et appuie le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Le fait que l'Assemblée générale soit en mesure de saluer cette importante initiative est encourageant. Nous nous félicitons du caractère global et équilibré du document ainsi que de ses recommandations pour que des mesures concrètes soient mises en œuvre, tant au sein des Nations Unies qu'aux niveaux régional et national par les États Membres. L'Autriche approuve la décision du Secrétaire général de promouvoir les initiatives prises aux niveaux local et national pour prévenir l'extrémisme violent, car ce sont ces mesures qui aboutiront aux résultats les plus tangibles. Nous appuyons les domaines d'action privilégiés du Plan, notamment en ce qui concerne la jeunesse, et saluons la priorité accordée aux mesures visant à renforcer la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit. Ces trois éléments sont indispensables pour prévenir efficacement l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme, comme d'autres orateurs l'ont déjà souligné.

L'Autriche attend avec intérêt la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que l'adoption de mesures aux niveaux national et régional. C'est à chaque État Membre qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre efficacement ces mesures, en y associant les

communautés locales et la société civile. Nous avons déjà mis en place plusieurs mesures destinées à prévenir l'extrémisme violent, en faisant porter plus particulièrement les efforts sur l'intégration, l'inclusion sociale, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, ainsi que sur le dialogue interreligieux et interculturel.

Ces mesures ont été élaborées dans le cadre du plan d'action national de l'Autriche sur l'intégration, après de larges consultations, notamment avec les communautés et la société civile. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par un groupe d'experts. Nous encourageons les autres États Membres de l'ONU à mettre en œuvre également les recommandations figurant dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, que nous avons entériné aujourd'hui. L'Autriche appuie la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, en vue notamment de l'examen prochain de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance plénière de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir présenté un Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

Ces dernières années, des forces extrémistes violentes, telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ont renforcé leur présence en Iraq et en Syrie. Cela représente un danger croissant et fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

Récemment, les forces terroristes ont adopté une nouvelle approche. Premièrement, leurs groupes ont resserré leurs liens. Ils contrôlent des régions plus vastes et s'en servent comme bases pour diffuser des idéologies extrémistes, mener des attaques terroristes et envoyer des terroristes dans le reste du monde.

Deuxièmement, les réseaux des forces terroristes internationales ont élargi le champ de leurs activités. Des organisations terroristes, telles que l'EIIL et Boko Haram, se sont coordonnées afin de lancer des attaques dans de nombreux pays et régions, provoquant des dégâts et des souffrances considérables.

Troisièmement, les groupes terroristes recourent de plus en plus aux nouvelles technologies, telles qu'Internet et les réseaux sociaux. Ils fomentent, organisent et financent des attaques terroristes et répandent des idéologies extrémistes et violentes afin

d'intoxiquer la jeunesse et d'encourager les jeunes en difficulté à rejoindre des groupes extrémistes violents.

Quatrièmement, il existe un lien entre le terrorisme et les régions sensibles. Les groupes terroristes exploitent les conflits régionaux pour intensifier leurs activités terroristes, rendant ainsi plus difficile encore le règlement de conflits régionaux et aggravant les crises humanitaires existantes.

Dans son combat contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la communauté internationale doit rester unie, renforcer sa coordination et créer des synergies. À cet égard, j'aimerais souligner les points suivants.

Premièrement, afin de garantir le rôle de coordination et de figure de proue de l'ONU et du Conseil de sécurité, les pays doivent mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288). La communauté internationale doit, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres normes convenues des relations internationales, garantir le rôle de coordination et de figure de proue des Nations Unies et former un front uni dans la lutte contre le terrorisme et intensifier ses efforts pour ce faire au niveau mondial. Seule une coordination efficace nous permettra de venir à bout des groupes terroristes.

Deuxièmement, nous devons respecter des critères et des normes unifiés et lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Il faut éviter le recours aux deux poids, deux mesures. Nous ne devons jamais faire l'amalgame entre le terrorisme et telle ethnie ou religion. Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions relatives à la lutte contre des groupes terroristes tels que l'EIIL. D'autres groupes terroristes figurent sur la liste des sanctions. Les pays doivent faire preuve de détermination dans leur lutte contre les groupes extrémistes violents, en particulier contre ceux qui figurent sur la liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité.

Troisièmement, la communauté internationale doit accorder la priorité à la lutte contre les organisations terroristes qui se livrent à des activités terroristes par le biais d'Internet et des réseaux sociaux. Ils mettent en ligne des contenus audiovisuels violents, propagent leurs idéologies nocives, recrutent des individus, recueillent des fonds et fomentent des attaques terroristes. Des mesures doivent par conséquent être prises pour lutter

contre de telles activités criminelles. Les pays doivent renforcer leur coopération dans la réglementation d'Internet, et les organismes pertinents des Nations Unies doivent également décider ensemble de mesures pour renforcer cette réglementation. En outre, les États Membres doivent lutter, de façon coordonnée, contre les crimes perpétrés par des groupes terroristes utilisant Internet.

Quatrièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des problèmes. Nous devons accorder la priorité au développement économique et social et promouvoir la stabilisation des situations dans les zones troublées. La communauté internationale doit accorder davantage d'attention au règlement politique des conflits.

Le Gouvernement chinois se montre déterminé dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes. Nous allons combattre vigoureusement le terrorisme violent, qui menace la civilisation et l'humanité. Nous allons participer activement au dixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale et œuvrer avec la communauté internationale à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et au maintien de la paix et de la stabilité mondiales.

**M. Lauber** (Suisse) : La Suisse tient à remercier le Président pour l'organisation de ce débat et salue l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution de procédure sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (résolution 70/254). L'adoption de cette résolution permet de répondre à l'appel du Secrétaire général et d'envoyer un message fort et conjoint de l'ensemble de la communauté internationale sur l'un des plus grands défis contemporains.

Le Plan d'action (A/70/674) s'inscrit dans le cadre plus global des activités de prévention des Nations Unies, dont l'importance a été soulignée dans les récents examens sur les opérations de paix (voir A/70/95), la consolidation de la paix (voir A/69/968) et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000); il s'agit notamment de prévenir les conflits armés, les atrocités, les catastrophes, la violence à l'égard des femmes et des enfants, et la violence sexuelle liée aux conflits. Le Plan d'action souligne la nécessité d'adopter une approche plus globale, qui comprenne non seulement les mesures de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité mais aussi des mesures de prévention systématiques qui

s'attaquent directement aux causes de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme.

La Suisse salue l'importance accrue donnée aux piliers I et IV de la Stratégie mondiale antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288). Cela permettra une mise en œuvre équilibrée et complète de la Stratégie et souligne la nécessité d'inscrire la prévention de l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Il est donc important de mettre en œuvre des mesures de prévention systématiques qui s'attaquent directement aux causes de l'extrémisme violent, et qui reconnaissent parmi ces causes l'exclusion politique et la marginalisation sociale. Le plan d'action démontre que seule une approche multidisciplinaire et préventive, en complément des mesures de lutte contre le terrorisme, est appropriée afin de lutter de manière efficace, durable et légitime contre l'extrémisme violent. Les groupes extrémistes contribuent non seulement à l'insécurité et sont souvent des parties aux conflits armés, mais leurs actions ont également des répercussions sur les efforts de paix, le développement durable, les droits de l'homme et l'état de droit ainsi que sur l'action humanitaire. À cet égard, il est important que les différents acteurs, tels que les acteurs de paix, les agents de sécurité, les défenseurs des droits de l'homme, les éducateurs, la société civile et les travailleurs humanitaires, soient tous impliqués. Nous reconnaissons à cet égard toute la pertinence des recommandations dans les sept domaines d'activités du Plan d'action

Le Plan d'action offre d'importantes opportunités pour le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, basé à Genève. D'une part, le plan encourage l'identification de nouvelles sources de financement. D'autre part, il souligne également le rôle du secteur privé. À cet égard, le Fonds mondial a déjà contribué de façon significative à façonner l'agenda sur ces deux questions et il pourra jouer un rôle important dans le financement d'activités de prévention de l'extrémisme violent. Par ailleurs, la Suisse reconnaît l'importance de travailler à la prévention de l'extrémisme violent aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, en particulier avec les gouvernements, les organisations et enceintes internationales, les acteurs non étatiques, y compris la société civile, les groupes armés et les organisations du secteur privé.

La Suisse se félicite de l'adoption de la résolution 70/254, qui marque le début d'un processus de discussions entre les États Membres, qui se poursuivra

en lien avec l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en juin prochain.

La Suisse souhaite apporter une contribution concrète à ces discussions, en organisant, conjointement avec les Nations Unies, une conférence sur la mise en œuvre du Plan d'action, les 7 et 8 avril prochains, à Genève. À cet égard, un « save-the-date » a été envoyé à toutes les délégations à New York et à Genève. Cette conférence sera ouverte à tous les États Membres et aux organisations internationales et régionales. Des représentants d'organisations non gouvernementales seront également invités. La conférence sera structurée en 2 segments : le 7 avril sera consacré à des rencontres entre experts de haut niveau, alors qu'une rencontre de haut niveau sera organisée, le 8 avril, en présence du Secrétaire général Ban Ki-moon, du Conseiller fédéral, M. Didier Burkhalter, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, d'autres ministres et représentants politiques de haut niveau. Des informations supplémentaires seront communiquées en temps opportun.

**M. Zagaynov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance qui nous donne l'occasion de procéder à un échange de vues sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), que nous avons étudié avec soin. Nous poursuivrons notre analyse avec les organismes concernés, les questions soulevées dans le Plan étant de nature interdisciplinaire.

La communauté internationale est confrontée aujourd'hui à une tendance extrêmement dangereuse : une flambée de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Cette idéologie attise les conflits dans diverses parties du monde et crée un terrain fertile qui attire de nouvelles recrues dans les rangs des terroristes, en particulier parmi les jeunes. Ce n'est pas la première fois que l'ONU se penche sur le problème de l'extrémisme violent. Il y a deux mois, l'Assemblée a adopté par consensus la résolution 70/109, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». Ce thème a également été reflété dans les décisions du Conseil de sécurité, car il est étroitement lié aux menaces d'incitation au terrorisme et aux combattants terroristes étrangers.

Nous sommes fermement convaincus que les États doivent jouer un rôle central et prépondérant dans la lutte contre l'extrémisme violent et, par conséquent, dans tous les efforts déployés au niveau international

dans ce domaine. À cet égard, nous notons la référence faite dans le Plan d'action au principe de responsabilité nationale, une question qui, selon nous, mérite une réflexion approfondie. Il est essentiel que la lutte contre l'extrémisme violent repose sur les bases solides du droit international, et tout particulièrement de la Charte des Nations Unies, notamment les principes de souveraineté et d'égalité des États. Le Plan d'action souligne en particulier qu'il importe de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies en cas de recours à la force. Nous partageons l'idée selon laquelle il existe un lien entre la lutte contre l'extrémisme violent et le règlement des conflits.

Le travail des organismes chargés de faire respecter la loi constitue une part importante de nos efforts pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme. Il faudrait, selon nous, prêter davantage d'attention à cette question. Évidemment, l'application de la loi n'est pas le seul moyen dont disposent les États pour lutter contre l'extrémisme violent. Comme le Plan d'action le souligne à juste titre, travailler avec les jeunes, notamment dans les établissements scolaires, créer les conditions propices à leur engagement socioéconomique, leur permettre d'entrer en contact avec des dirigeants de communautés religieuses locales qui peuvent leur expliquer en quoi le radicalisme diffère d'une religion authentique, et veiller à ce que les médias diffusent une information appropriée, tout cela peut favoriser l'instauration d'un climat de rejet de la violence et de l'extrémisme. Une autre tâche consiste à empêcher les terroristes d'utiliser Internet et les réseaux sociaux pour propager des contenus extrémistes.

Tirer parti du potentiel de la société civile constitue un élément important des efforts pour lutter contre l'extrémisme violent. L'exploitation de ce potentiel doit se faire dans le plein respect des spécificités et des traditions des États, sans affaiblir le rôle prépondérant de la société civile dans la lutte contre le terrorisme. Selon nous, le rôle fondamental joué par la société civile vient en complément des efforts déployés par les États sur le terrain pour venir en aide aux secteurs vulnérables de la population. D'une façon générale, dans le domaine hautement sensible de l'extrémisme violent, il nous faut veiller à ne jamais utiliser, ni a fortiori imposer des approches, des méthodes et des typologies stéréotypées. Il est essentiel de faire en sorte que les efforts internationaux et les initiatives dans ce domaine n'apparaissent pas comme une sorte de mécanisme intrusif.

Le succès des politiques menées contre l'extrémisme violent permettra de mieux comprendre l'étendue du phénomène et ses causes. La notion d'extrémisme violent doit prendre en compte son lien évident avec le terrorisme et englober la terminologie antiterroriste dans le droit et les pratiques internationales. Il importe également d'établir un lien avec les résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet, notamment la résolution 2178 (2014), dont il est fait mention dans le Plan d'action. La contribution de l'ONU aux initiatives mondiales en matière de lutte contre le terrorisme doit faire partie intégrante de la coopération dans la mise en œuvre des décisions antiterroristes fondamentales, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288).

En ce qui concerne les causes de la montée de l'extrémisme violent, l'analyse qui figure dans le Plan d'action nous paraît incomplète. Les événements en Iraq et en Libye prouvent à l'évidence qu'une intervention extérieure peut conduire à l'effondrement des institutions publiques et entraîner, dans son sillage, le chaos total. Cette intervention a créé les conditions propices à la montée de l'extrémisme violent et de la radicalisation, ce qui a fait sombrer la région dans le terrorisme et provoqué l'émergence et la consolidation de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ces faits tout à fait évidents et non négligeables ne sont malheureusement pas reflétés dans le rapport.

Parmi les éléments clefs du document figure l'appel lancé en faveur de l'élaboration de plans nationaux pour lutter contre l'extrémisme violent. À cet égard, nous voudrions souligner que la Fédération de Russie déploie d'intenses efforts pour protéger efficacement son Gouvernement et ses citoyens contre les menaces de l'extrémisme et du terrorisme. Depuis novembre 2014, nous avons mis en œuvre une stratégie globale de lutte contre l'extrémisme en Fédération de Russie jusqu'à l'année 2025. Des plans régionaux de mise en œuvre de cette stratégie sont en train d'être consolidés, et nous sommes prêts à partager notre expérience dans ce domaine avec les États concernés et les organisations internationales.

Nous formons le vœu que les discussions sur le Plan d'action et ses recommandations qui auront lieu dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies contribuent aux efforts menés pour apporter les réponses les plus efficaces et les mieux ciblées à la menace de l'extrémisme violent.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante séance consacrée au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), ainsi que le Secrétaire général pour la préparation de son rapport.

L'extrémisme violent conduisant au terrorisme est l'un des défis les plus dangereux auxquels notre monde est aujourd'hui confronté. Personne n'est épargné. Depuis un certain temps, l'Égypte a pris conscience de ce danger et adopté des mesures concrètes, notamment, en donnant effet, dès janvier 2015, aux appels lancés par le Président de l'Égypte pour un renouvellement des idées, concepts et discours religieux, afin d'éliminer le sectarisme et la polarisation des factions, ainsi que le dogmatisme et l'extrémisme. Les étudiants d'Al-Azhar et Waqf ont beaucoup contribué à cette tâche fondamentale. Pendant le débat de haut niveau de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Président al-Sissi a présenté une initiative intitulée « Un nouveau cap grâce à l'espoir et à l'action », dont l'objectif est d'éviter que la jeunesse ne tombe dans le piège de l'extrémisme en lui donnant les moyens de tirer parti de ses capacités et de son énergie (voir A/70/PV.14, p. 11).

Le monde entier, les musulmans comme les non musulmans, doit être convaincu que l'extrémisme violent conduisant au terrorisme n'est pas particulier à une culture ou un peuple. Il existe dans tous les États. Notre action doit être universelle, elle ne doit pas se limiter à la région arabe ou aux États islamiques. Toutes les causes de l'extrémisme violent doivent être prises en compte, tout comme l'appropriation nationale, le droit international et le droit pratique, et l'on doit disposer du financement nécessaire à cette fin.

J'aimerais par conséquent faire les observations suivantes à propos du Plan d'action du Secrétaire général. Le Plan d'action met davantage l'accent sur les dimensions nationales et régionales que sur la dimension internationale. Il s'attache davantage aux causes internes qui conduisent à l'extrémisme violent. Bien qu'il soit fait référence dans le Plan aux conflits prolongés non réglés comme étant l'une des causes de l'extrémisme violent, l'accent est davantage mis sur le manque de bonne gouvernance, les violations des droits de l'homme et l'état de droit, la marginalisation et la discrimination. Le Plan ne mentionne cependant pas l'occupation étrangère continue en tant qu'une des causes de l'extrémisme violent, même si l'on

trouve quelques allusions indirectes et insuffisantes à ce facteur aux paragraphes 33 et 35 du Plan. De plus, le Plan ne fait aucune référence à toutes les causes internes et sous-jacentes de l'extrémisme violent qui conduisent au terrorisme, telles que l'islamophobie et d'autres facteurs. On constate ainsi que le Plan cible un groupe précis d'États, une tendance que nous rejetons catégoriquement, notamment depuis que nous assistons à l'arrivée de combattants terroristes étrangers en provenance d'États européens en Syrie et dans d'autres États.

Ne soyons pas naïfs : si la communauté internationale est animée du souhait véritable d'agir, elle doit admettre que l'occupation continue de la Palestine par Israël constitue l'une des causes principales de la prolifération de l'extrémisme violent, lequel, à son tour, conduit au terrorisme. Parmi d'autres causes figurent l'ingérence dans les affaires intérieures des États, les affronts faits à l'islam et au Prophète – que la paix soit avec lui – sous le prétexte de la liberté d'expression, et la façon dont les musulmans sont traités dans certains États comme des citoyens de seconde zone. Par ailleurs, le Plan d'action semble se concentrer sur l'avenir, en oubliant de souligner la nécessité de régler les conflits actuels et de mettre fin à l'occupation. Le Plan ne fait aucune référence à la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de respecter le droit international ainsi que les conclusions et décisions de la Cour internationale de Justice.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan, dont il est fait mention au paragraphe 46, le Plan souligne la nécessité de faire un usage plus efficace des ressources disponibles. Au paragraphe 58 l), il est fait référence à la proposition du Secrétaire général de présenter un projet de fonds à l'appui d'initiatives novatrices visant à prévenir l'extrémisme violent. Il ressort du Plan que la tendance est de chercher à utiliser les ressources existantes et les contributions volontaires. Cela signifierait une diminution d'une partie des fonds mis de côté pour lutter contre le terrorisme et financer des projets destinés à prévenir l'extrémisme violent ainsi que d'une partie des fonds destinés au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme pour les cinq ans à venir. Cela risque de nuire aux efforts visant à lutter contre le terrorisme.

Il importe par conséquent d'étudier la manière la plus efficace de mettre en place au plus vite le fonds proposé par le Secrétaire général. Il importe également

que les États s'accordent sur les caractéristiques de ce fonds et examinent le moyen le plus efficace de le financer, sans pour autant nuire à d'autres efforts pour lutter contre le terrorisme et appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La plupart des recommandations formulées par le Secrétaire général s'appuient sur les efforts qui seront déployés aux niveaux régional et national. La raison principale de l'incapacité à mettre en œuvre ces mesures tient à la faiblesse, voire à l'absence des fonds nécessaires. Le Plan ne mentionne ni la façon de surmonter ce problème, ni comment dégager les fonds nécessaires.

Le paragraphe 58 b) stipule que la prévention de l'extrémisme violent se verra accorder la priorité dans les programmes mis en œuvre par les entités des Nations Unies, en coopération avec les États Membres, notamment en intégrant la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Plan ne mentionne pas l'incidence d'une telle décision sur les pays fournissant des contingents.

Pour terminer, j'aimerais souligner que l'objectif n'est pas d'adopter ou de rejeter le Plan, mais de s'employer sur le terrain à prévenir l'extrémisme violent. Pour cela, il faut convaincre chacun de respecter le Plan d'action, qui ne sera mis en œuvre que si l'on prend en compte les vues et les propositions des États tout en dégagant un consensus, ce qui exige que l'on garantisse l'universalité de sa mise en œuvre, conformément au droit international et au principe d'appropriation nationale. Nous estimons donc que l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale est une occasion unique de prendre en considération tous les points de vue, sans nuire pour autant aux mesures figurant dans la Stratégie. Faute de quoi, le Plan ne sera pas universellement reconnu, ce qui risque de compromettre sa mise en œuvre.

**M. Al-Moumani** (Jordanie) (*parle en arabe*) : En premier lieu, j'aimerais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir permis la tenue du présent débat consacré au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

Nous saluons l'adoption de la résolution 70/254 sur le sujet dont nous débattons aujourd'hui et l'appuyons. Nous nous félicitons des efforts consentis par le Secrétaire général pour élaborer un Plan d'action. Nous apprécions son approche souple et pratique, qui souligne le rôle important joué par l'ONU dans la lutte contre le phénomène terrible de l'extrémisme violent, dont les

incidences ne se limitent pas au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais concernent tous les aspects de la vie. Nous estimons que ce Plan d'action, à la fois pratique et prudent, nous permettra de bénéficier d'un appui sur les plans militaires et de la sécurité dans la lutte que nous menons contre le terrorisme.

Le Plan d'action renferme d'importantes directives destinées à permettre aux États d'élaborer leur propres plans nationaux ou d'amender les plans nationaux déjà existants conformément aux exigences liées aux intérêts nationaux des États et aux priorités établies dans la lutte contre les facteurs locaux de l'extrémisme violent. La lutte contre l'extrémisme exige de la part des institutions nationales une approche participative et inclusive, en veillant à maintenir un équilibre entre les aspects sociaux, politiques et éducatifs. Aucun des facteurs conduisant à l'extrémisme violent ne doit être négligé.

Sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, la Jordanie est à l'origine de nombreuses initiatives internationales pour renforcer les valeurs de la tolérance, de la coexistence et du dialogue, notamment le message d'Amman sur l'islam, l'initiative « Une Parole commune » et la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. La Jordanie s'est dite convaincue que les jeunes doivent être au cœur de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Mon pays a pris une initiative sur ce sujet au Conseil de sécurité en organisant, pour la première fois, en avril 2015, un débat public sur le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix (voir S/PV.7432). Nous avons également déposé un projet de résolution sur la jeunesse, la paix et la sécurité, qui a été adopté l'année dernière (résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité).

J'aimerais faire les observations suivantes concernant le Plan d'action. La responsabilité première de la lutte contre l'extrémisme violent incombe à tous les États, qui appliqueront le Plan conformément à leurs priorités nationales, en accordant l'attention voulue aux facteurs économiques et au développement durable. Le succès de nos efforts dépend des approches audacieuses que nous adopterons pour éviter les conflits sectaires et combler les lacunes. La persistance du conflit israélo-palestinien et l'incapacité de parvenir à une solution juste et permanente qui réponde aux aspirations du peuple palestinien conduiront inévitablement à un surcroît de violence et de haine. Par ailleurs, en ce qui concerne la crise syrienne, le terrorisme et l'extrémisme ne seront jugulés que si l'on parvient à une solution

politique. L'extrémisme ne doit être lié à aucune faction, région ou religion. Lier l'extrémisme à l'islam ne peut que servir les intérêts de terroristes rebelles.

S'agissant du financement du Plan d'action, l'ONU est un partenaire naturel pour aider les États à mettre en œuvre leurs plans nationaux. Des mécanismes doivent être mis en place afin d'assurer le suivi de l'aide accordée par l'ONU. La Jordanie attend avec intérêt de débattre du Plan en détail, dans d'autres enceintes, dans les mois à venir, notamment à Genève, ainsi qu'à l'occasion de l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Le Soudan s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom des membres de l'Organisation de la coopération islamique. Nous voudrions faire la déclaration suivante à titre national.

Mon pays salue les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale et son Bureau pour tenir de larges consultations officielles avec différents groupes et pays, qui ont conduit à l'adoption aujourd'hui, par consensus, de la résolution 70/254. Dans cette résolution, l'Assemblée prend note du Plan d'action présenté par le Secrétaire général (A/70/674) et se félicite de l'initiative du Secrétaire général de soumettre ce plan. L'Assemblée souligne également qu'il importe de poursuivre l'examen du Plan d'action, dans le cadre de l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui aura lieu en juin prochain, ainsi que dans d'autres cadres pertinents, y compris lors de la conférence internationale organisée par le Gouvernement suisse en coopération avec l'ONU, à Genève, en avril prochain.

Le Soudan a pris une part constructive aux consultations officielles qui ont précédé l'adoption de la résolution 70/254. Nous étions résolus à parvenir à un consensus sur la résolution relative au Plan d'action, qui traite d'un phénomène inquiétant auquel personne n'échappe, à savoir l'extrémisme violent. Afin de contribuer au dialogue sur le Plan d'action qui aura lieu dans les jours et mois à venir, ma délégation souhaite faire les observations suivantes à propos du Plan.

Le Plan d'action souligne que le phénomène de l'extrémisme violent échappe à toute définition claire et reconnue. Il ne doit être associé à aucune religion, aucune nationalité, aucune civilisation ni aucun groupe ethnique, comme il est dit dans le préambule de la

résolution adoptée aujourd'hui. Il s'agit là d'un point essentiel qu'il nous paraît nécessaire de rappeler afin d'éviter tout stéréotype lorsqu'on parle de terrorisme et d'extrémisme violent. Il ne suffit pas d'en faire mention dans l'introduction au plan d'action. Le Plan d'action doit tenir compte de cet aspect essentiel, notamment en ce qui concerne les conditions propices à l'extrémisme violent. Nous devons également éviter toute contradiction potentielle entre la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que tout amalgame ou malentendu.

Une approche d'ensemble de l'extrémisme violent constitue l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre ce phénomène. Il n'est pas utile de se concentrer sur les effets de ce phénomène, il faut s'attaquer à ses causes profondes et à ses principaux facteurs, au travers d'une approche globale et équilibrée qui ne s'attache pas seulement aux aspects militaires et de sécurité. Elle doit en effet prendre compte aussi tous les aspects sociaux et culturels de ce phénomène. À cet égard, mon pays souligne que l'Assemblée générale est tout à fait à même d'étudier ce phénomène sous tous ses aspects et dimensions.

Deuxièmement, le Plan d'action ne traite pas de façon équilibrée des conditions propices à l'extrémisme violent. Il se concentre largement sur les aspects nationaux par le biais d'une approche limitée qui porte essentiellement sur la question des droits de l'homme au détriment d'autres dimensions. Le Plan omet largement de faire référence aux conditions qui, au niveau international, conduisent à l'extrémisme violent, notamment en ce qui concerne le déni des droits à l'autodétermination des peuples sous occupation. On ne saurait parler d'extrémisme violent sans mentionner l'occupation étrangère, principal facteur du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et de l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

Troisièmement, il serait peut-être utile de tenir compte de l'expérience acquise en matière de prévention de ce phénomène par les pays qui ont une frontière commune avec des pays victimes de ce phénomène. À cet égard, nous tenons à rappeler les initiatives du Gouvernement soudanais pour renforcer la culture du dialogue et de la modération afin de combattre les préjugés. Le Gouvernement a créé également des institutions pour étudier cette question.

Quatrièmement, le Plan d'action traite des conditions propices à l'extrémisme violent dans un pays en particulier. Le Plan fait état d'un certain nombre

de difficultés internes qui s'avèrent importantes et essentielles à cet égard. Toutefois, le Plan omet de mentionner des éléments extérieurs, notamment l'ingérence dans les affaires intérieures des États qui va à l'encontre de dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, et ce pour satisfaire certains intérêts politiques. Une telle ingérence menace la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale des États touchés et compromet leur bien-être et leur développement. Les sanctions unilatérales sont également l'un des facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales et créent des tensions au niveau international.

Le Plan d'action aborde un problème important qui exige des efforts internationaux concertés afin de lutter contre ce phénomène. Le Plan d'action ne devrait pas faire référence à des éléments qui ne font pas l'objet d'un consensus et qui pourraient entraîner des désaccords et détourner les États Membres de leur tâche principale. Par conséquent, ma délégation exprime ses préoccupations concernant les références à la Cour pénale internationale au paragraphe 50 e). La communauté internationale doit appuyer les efforts visant à garantir la transparence lorsque les mesures prises au niveau national ne permettent pas de faire face efficacement à de graves violations, notamment par le biais du renvoi d'affaires par le Conseil de sécurité à la Cour pénale internationale ou à un tribunal spécial.

Les membres sont parfaitement conscients du lien politisé qui existe entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale. Le Soudan estime que, en raison de ces paragraphes, le Plan d'action pourrait conduire à des désaccords politiques et aller à l'encontre de l'objectif des efforts internationaux concertés visant à lutter contre le phénomène de l'extrémisme violent. Cela concerne également le paragraphe 58 b), qui appelle à intégrer la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi que dans celles que mènent les équipes de pays des Nations Unies. Cette référence soulève un certain nombre de questions et de préoccupations. Il n'est pas souhaitable que le Plan d'action contienne des références qui vont à l'encontre du consensus international sur la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations.

La résolution 70/254, adoptée aujourd'hui par l'Assemblée, souligne que la communauté internationale est unie dans sa lutte contre l'extrémisme violent. Elle

souligne également qu'il importe de poursuivre un dialogue objectif en vue de combler les lacunes du Plan d'action, tout en faisant fond sur ses éléments positifs. Mon pays tient à renouveler sa volonté de participer de façon constructive et positive aux délibérations sur le Plan d'action au sein des différentes instances. Nous appelons de nos vœux un monde de paix, de sécurité, de stabilité et de respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, et à l'abri de toute ingérence dans les affaires intérieures des États, grâce à l'instauration d'un ordre politique et économique international caractérisé par la justice, la transparence et l'impartialité – un système qui ait pour objectif la prospérité et le développement pour toutes les nations du monde.

**M<sup>me</sup> Letho** (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

La Finlande se félicite vivement du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et de l'adoption de la résolution 70/254.

L'extrémisme violent n'est pas un phénomène nouveau, nous nous employons à le combattre depuis des décennies. Cependant, l'extrémisme violent a augmenté rapidement ces dernières années et revêt aujourd'hui de nouvelles formes inquiétantes. En outre, il apparaît évident que les mesures antiterroristes fondées sur la sécurité sont insuffisantes et doivent être complétées par une approche globale.

Nous devons envoyer un signal clair et uni au monde, à savoir que l'extrémisme violent n'est pas acceptable et que la communauté internationale prend très au sérieux cette menace. De plus, nous devons élargir et approfondir encore notre coopération, en mettant davantage l'accent sur la prévention. La prévention doit être utilisée comme une approche dynamique, avec la capacité réelle à la fois de répondre aux préoccupations immédiates en matière de sécurité, telles que le recrutement par les groupes extrémistes, et d'obtenir des résultats durables sur le long terme.

Il est nettement préférable, et certainement beaucoup moins onéreux, de prévenir l'extrémisme violent que d'être contraints à remédier à ses conséquences néfastes. Mais, pour y parvenir, un effort concerté et multidisciplinaire s'impose à tous les niveaux : local, national, régional et international. Le Plan d'action du Secrétaire général représente un pas en

avant opportun et important. Nous devons être prêts à en assurer la mise en œuvre.

La Finlande s'est dotée depuis 2012 d'un plan national d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Ce plan fait l'objet actuellement d'une actualisation dans le cadre d'une large consultation avec les parties prenantes. J'aimerais saisir cette occasion pour partager brièvement avec l'Assemblée notre propre expérience et l'illustrer par quelques exemples concrets.

Les mesures de prévention nationales mises en œuvre par la Finlande reposent sur une approche globale et inclusive. L'extrémisme violent a tendance à se renforcer, et les différentes formes qu'il revêt se nourrissent les unes des autres. Si nous ne nous attachons à prévenir qu'une seule forme de violence, nous laisserons alors le champ libre à l'extension d'autres types de violence et d'autres groupes. Cette approche vise également à rallier un large appui des diverses communautés et leur acceptation des diverses mesures prises. Il est extrêmement important d'instaurer une coopération élargie entre les autorités, les organisations et les communautés. Nous avons créé plusieurs modèles qui rassemblent divers acteurs.

Premièrement, notre système de communication « Net Tip » permet au public de communiquer à la police des informations non urgentes sur tout matériel suspect trouvé sur Internet. Par ailleurs, nous allons mettre en place une ligne téléphonique d'assistance nationale ciblant les familles dont des membres se préparent à partir dans des zones de conflit ou l'ont déjà fait. Nos centres d'information assurent une formation aux acteurs locaux – écoles, travailleurs sociaux – afin de les aider à identifier les cas où des personnes se préparent à partir pour des zones de conflit, et de leur donner les moyens d'intervenir en coopération avec les autorités.

Je voudrais également mentionner le modèle « Anchor », au sein duquel des équipes professionnelles pluridisciplinaires travaillent avec des jeunes vulnérables risquant de commettre des crimes et les orientent vers les services appropriés. Ces équipes sont constituées de policiers, de travailleurs sociaux, de spécialistes de la santé mentale et d'animateurs de la jeunesse.

Nous avons, enfin, un modèle appelé « Exit », basé sur un concept mis au point par les organisations non gouvernementales (ONG), qui s'occupe des individus qui se préparent à partir pour des zones de conflit, s'y sont déjà rendus ou sont rentrés récemment en Finlande.

Ce modèle, qui sera utilisé en parallèle avec le modèle « Anchor », est conçu pour être applicable à toutes les formes d'extrémisme violent.

Les jeunes ont un rôle crucial à jouer dans la prévention de l'extrémisme violent. Ils doivent être mieux informés et mieux préparés à reconnaître et à rejeter la propagande et les efforts visant à les inciter à la violence. Un élément clef de la réalisation de cet objectif consiste à améliorer l'intégration des jeunes dans la société, à reconnaître qu'ils sont des acteurs et des décideurs pertinents et à leur donner un rôle dans la prévention de l'extrémisme violent. L'éducation joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un sens de la responsabilité civique et dans la compréhension interculturelle, et constitue une autre facette de l'approche inclusive. En octobre, le Ministère finlandais des affaires étrangères et l'Association des jeunes musulmans ont organisé une table ronde sur les zones de conflit, les droits de l'homme et la démocratie. Notre Ministre des affaires étrangères a ouvert le débat, je suis heureuse de rapporter que cet événement a suscité une réaction extrêmement positive et encourageante.

Les communautés religieuses peuvent elles aussi assumer un rôle considérable dans la prévention de l'extrémisme violent. Notre gouvernement coopère avec « Finn Church Aid », une ONG finlandaise qui a une grande expérience en matière de consolidation de la paix dans les zones de conflit, en vue d'impliquer les communautés religieuses et d'utiliser leurs compétences au niveau national. Aujourd'hui en Finlande, les communautés religieuses mettent au point une approche commune afin de pouvoir s'entraider dans des situations concrètes où un groupe est menacé ou est devenu la cible de crimes haineux. C'est également la Finlande qui a créé et qui finance le Réseau religieux et traditionnel mondial des artisans de la paix, dont l'objectif est d'améliorer les efforts de médiation en appuyant le rôle positif des chefs religieux et traditionnels.

Les recherches indiquent qu'il existe une corrélation entre l'égalité des sexes et la baisse de l'extrémisme violent. Les sociétés où existe une égalité relative entre les sexes sont moins susceptibles que d'autres de céder à l'extrémisme violent. L'autonomisation des femmes et leur participation pleine et entière aux prises de décisions sont donc des éléments essentiels de la lutte contre l'extrémisme violent.

La prévention de l'extrémisme violent n'est pas un projet singulier ou isolé; elle doit faire partie intégrante des tâches et des activités quotidiennes d'un

large éventail d'acteurs. On ne saurait trop souligner l'importance de la coopération, et cela est tout aussi vrai aux niveaux international, régional et national, qu'entre les autorités, les organisations et les communautés compétentes. Une approche globale et inclusive doit chercher à assurer l'efficacité des mesures adoptées, tout autant que leur acceptation.

J'aimerais, pour conclure, me référer à un éditorial publié conjointement par les Ministres des affaires étrangères de la Finlande et de la Suède dans lequel ils décrivent la médiation comme un moyen efficace de prévenir les conflits, un moyen bien moins onéreux, disent-ils, que d'essayer de réparer quelque chose de cassé, qui préserve les acquis du développement et, surtout, sauve des vies. Et on peut en dire autant de la prévention de l'extrémisme violent..

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni approuve et soutient avec force le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) du Secrétaire général et s'en félicite.

En saluant cette initiative aujourd'hui, l'Assemblée générale a déclaré d'une même voix que nous sommes tous unis, unis contre l'extrémisme violent, unis contre la haine qu'il incarne et unis dans la solidarité avec ses victimes. Nous avons tous partagé le chagrin, la colère et la douleur que les actions de groupes comme Daech, Al-Qaida et Boko Haram ont provoqués. Le Plan d'action du Secrétaire général est pragmatique, complet et assez souple pour s'adapter à l'évolution de cette menace. Il fournit aux États Membres et au système des Nations Unies tout entier une base solide à une meilleure coordination et recommande des actions à prendre, et ce sont des recommandations que nous nous devons d'examiner. Je voudrais appeler tout particulièrement l'attention sur l'appel qu'il lance en faveur de plans d'action nationaux énergiques, élaborés en consultation avec la société civile et les différentes communautés, et fondés sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Il faudra, pour que notre entreprise soit couronnée de succès, que tous les États appliquent concrètement ces recommandations, chacun à sa manière.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt de partager son expérience et son analyse de la situation acquises au travers de sa lutte contre cette menace et ses causes profondes et de tirer les leçons des expériences d'autres pays. Notre démarche nationale est axée sur des partenariats – avec les communautés religieuses et autres, la société civile, le secteur privé, les jeunes et d'autres parties prenantes. Nous mettons cela en pratique

au niveau de toutes les instances gouvernementales, y compris celles qui se trouvent en première ligne, car l'extrémisme violent est un problème trop complexe pour qu'un seul organe puisse en venir à bout. Tout ce que nous faisons, sur le plan national ou international, est organisé de manière à appuyer ce programme, mais bien évidemment, la situation de chaque État Membre est différente et les solutions adoptées face au défi de l'extrémisme violent lui seront propres. Alors, partageons tous nos expériences dans un esprit de dialogue et tirons les enseignements des meilleures pratiques.

Notre conversation aujourd'hui ne fait que commencer, et nous entendons divers points de vue. Je m'en félicite. Les débats sont une bonne chose; cette question est complexe. Le Royaume-Uni espère vivement poursuivre ces discussions au cours des prochaines semaines. La conférence annoncée par notre collègue suisse sur la prévention de l'extrémisme violent, qui doit avoir lieu à Genève en avril, sera une excellente occasion de reprendre le débat, et nous espérons que les participants seront nombreux.

Mais alors que nous procédons à des échanges de vues, nous devons garder à l'esprit que les terroristes et les extrémistes, eux aussi, nous regardent et nous écoutent. Il faut qu'ils sachent qu'aujourd'hui, nous avons fait la preuve de notre détermination à agir. Nous avons montré que ce qui nous unit est bien plus grand que ce qui nous divise, et en mettant l'accent sur les causes profondes de la violence terroriste, nous affichons notre volonté de prévenir, et non pas seulement de combattre, cette menace.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué le présent débat, une occasion pour les États Membres d'exprimer leurs vues sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) du Secrétaire général. Nous nous félicitons de cette initiative et croyons que la meilleure manière de lutter contre l'extrémisme violent et de mettre au point des interventions efficaces est de tenir compte des vues et des données d'expérience des États Membres.

Le Pakistan souscrit sans réserve à la déclaration faite plus tôt par le Représentant Permanent de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le Pakistan réaffirme sa position de principe contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous approuvons également

l'avis exprimé par le Secrétaire général selon lequel l'extrémisme violent est un affront aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, nous estimons qu'un manque de respect à l'égard des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et une volonté d'y porter atteinte peuvent également mener à l'extrémisme violent. Il n'existe pas de définition convenue de l'extrémisme violent, tout comme il n'y en a aucune du terrorisme.

Les conditions dans lesquelles l'extrémisme violent peut conduire au terrorisme font également l'objet de différentes interprétations; c'est pourquoi ce phénomène doit être analysé dans des termes plus larges et plus mesurés. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'extrémisme violent et le terrorisme ne sauraient être associés à quelque pays, race, religion, culture ou nationalité que ce soit. Nous déplorons toute tentative dans ce sens et nous exhortons la communauté internationale à faire en sorte que cela soit bien compris et reflété dans les actions nationales et internationales.

Le Pakistan a toujours appelé la communauté internationale à traiter des causes profondes du terrorisme et des conditions et des circonstances dans lesquelles il se développe. En outre, nous avons toujours insisté pour la préservation du respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin que ces efforts ne produisent pas un effet contraire à l'effet recherché. C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur une application équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288), y compris les piliers I et IV. Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale est enfin consciente de la nécessité d'aller au-delà des mesures sécuritaires et militaires de lutte contre le terrorisme et d'adopter une approche plus globale, ce que le Pakistan prône depuis longtemps, car une telle approche garantit que les facteurs sous-jacents qui alimentent la violence terroriste peuvent être examinés dans leur totalité. C'est pourquoi nous sommes surpris et consternés par le peu d'attention qui a été accordée à certains des facteurs internationaux les plus évidents qui ont eu une influence décisive sur l'émergence de l'extrémisme violent.

Si nous voulons trouver les moyens efficaces de prévenir l'extrémisme violent, nous devons l'analyser objectivement dans son ensemble. Une évaluation erronée et partielle n'aboutira qu'à des approches elles-mêmes erronées. Si nous voulons traiter cette question de manière globale, nous devons bien comprendre et

reconnaître les facteurs internes et externes. Dans bien des cas, c'est la convergence et l'interaction de ces facteurs qui conduisent à l'extrémisme violent. De plus, à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, nous ne pouvons guère séparer les dimensions et les contextes locaux et internationaux de l'extrémisme violent. Les privations économiques, l'injustice politique, l'exclusion sociale et la marginalisation doivent être examinées dans un contexte plus large, tant international que local.

Les injustices faites aux peuples vivant sous occupation étrangère, le déni du droit à disposer d'eux-mêmes, les différends internationaux de longue date et non réglés, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et les violations continues des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, créent des conditions que les extrémistes violents et les terroristes exploitent pour propager leurs idéologies tordues. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit traiter de ces questions. Le faire avec diligence permettrait également de remédier aux facteurs de l'extrémisme violent et aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme.

S'agissant de l'approche fondée sur les droits de l'homme pour prévenir l'extrémisme violent, le Pakistan regrette qu'un certain nombre d'éléments importants et pertinents aient été passés sous silence, ou se soient vu accorder trop peu d'attention. Les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et l'intolérance qui y est associée doivent tous être combattus si nous entendons prévenir l'extrémisme violent. La mise en œuvre effective de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme est importante pour la prévention de la radicalisation. Sa violation nourrit le discours que les extrémistes violents utilisent pour justifier leurs actes ignobles. Une xénophobie – et tout particulièrement une islamophobie – incontrôlée à ce jour gagne du terrain en Occident. Il est regrettable que des politiciens xénophobes et sans principes cherchent à consolider leurs positions en semant la peur et des mensonges délibérés à propos de personnes d'autres confessions ou d'autres cultures. Cela aussi alimente le processus de radicalisation.

Nous souscrivons pleinement à la nécessité d'assurer le respect du droit international et des droits de l'homme dans les mesures de lutte contre le terrorisme. C'est ce que nous avons tous promis lorsque nous avons approuvé la Stratégie antiterroriste mondiale. Mais que faire face à des interventions militaires étrangères qui ont rendu non seulement des sociétés, mais des

pays et des régions tout entiers susceptibles de tomber dans une anarchie propice à l'extrémisme violent? Nous rendons-nous bien compte de l'impact des « frappes chirurgicales » contre le terrorisme qui violent l'intégrité territoriale des États, font des victimes parmi la population civile et laissent des communautés tout entières en colère et déterminées à se venger d'une telle impunité? Le fait est que, 15 ans après que nous nous sommes engagés à rendre le monde plus pacifique et exempt de terreur, il est devenu beaucoup plus dangereux. Nous devons revoir la politique mise en place pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et qui a donné ces résultats déplorables.

En ce qui concerne l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'élaboration de plans d'action nationaux en vue de prévenir l'extrémisme violent, je peux annoncer que mon pays a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures pour lutter contre cette menace aux niveaux national, régional et international. Huit des 20 domaines d'action du plan national de lutte contre la violence terroriste du Pakistan ont trait à la prévention de l'extrémisme violent. Nous sommes pleinement conscients des défis auxquels notre pays est confronté et nous menons des efforts ciblés en vue d'entreprendre des réformes éducatives, de prévenir l'utilisation abusive de l'Internet et des médias sociaux, de promouvoir la tolérance et de réformer notre système de justice pénale.

Mon gouvernement a mis l'accent sur le potentiel des jeunes en particulier. Le programme pour la jeunesse du Premier Ministre vise à fournir des bourses d'études et des services de formation professionnelle, à favoriser le développement des compétences, et à faciliter les prêts aux jeunes chefs d'entreprise. Nous participons également, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, à un programme de développement des compétences et de participation de la jeunesse qui vise à prévenir l'extrémisme violent. Le Pakistan a pris un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'harmonie entre les religions et les cultures. Il y a tout juste une semaine, au cours de la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle, nous avons organisé une manifestation parallèle aux Nations Unies, sur la lutte contre la xénophobie, à laquelle nous avons invité un certain nombre de chercheurs de différentes confessions qui ont présenté leurs initiatives concluantes sur la construction de l'harmonie interconfessionnelle.

Au niveau international, nous restons déterminés à appuyer tous les efforts visant à prévenir l'extrémisme

violent et le terrorisme d'une manière équilibrée, conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, je tiens à dire que la communauté internationale doit répondre à ce problème difficile d'une manière qui soit coordonnée et unifiée, en tenant compte des vues de tous les États Membres.

**M. Çevik** (Turquie) (*parle en anglais*) : L'extrémisme violent est un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale, y compris la Turquie. La dernière résolution en date de l'Assemblée générale sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 66/282), dont la Turquie a facilité la négociation, exhorte tous les États Membres à s'unir contre l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Il ne fait pas de doute que les mesures de sécurité fondées sur l'état de droit, telles que l'interception, la dissuasion et la poursuite des terroristes, demeurent l'axe fondamental des efforts antiterroristes. Toutefois, nous sommes également convaincus qu'une démarche plus large est nécessaire si nous voulons empêcher les jeunes d'être attirés par des groupes terroristes, rendre nos sociétés plus résilientes face aux discours extrémistes et réadapter les individus radicalisés. La Turquie, par conséquent, appuie pleinement le point de vue du Secrétaire général, à savoir que la communauté internationale doit adopter une démarche d'ensemble englobant non seulement les mesures d'ordre sécuritaire mais également des mesures systématiques s'attaquant aux facteurs causaux de l'extrémisme violent aux niveaux local, régional et mondial.

En tant que garante des idéaux universels et d'une action internationale concertée, l'Organisation des Nations Unies se doit de jouer un rôle capital dans la direction des efforts de lutte contre ces facteurs au niveau mondial, en énonçant les principes fondamentaux en la matière et en aidant les États Membres à concevoir et mettre en œuvre leur stratégie nationale. À cet égard, la Turquie se félicite du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Comme nous l'avons souligné à la séance d'information tenue le 15 janvier, nous pensons que le Plan d'action constituera un important document de référence.

La Turquie copréside, aux côtés des Pays-Bas, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et contribue activement aux efforts que déploie ce dernier au sein de l'Organisation. À cet égard, je me dois de mentionner le Mémorandum d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte

contre l'extrémisme violent, adopté par le Forum. De concert avec les États-Unis, la Turquie est également à la tête d'une initiative émanant du Forum qui vise à se pencher sur le cycle de radicalisation.

J'aimerais souligner que la radicalisation dans le sens de la violence ne se limite pas à une idéologie ou un système de croyance particulier et ne peut être associée à quelque pays, religion ou culture que ce soit. Elle revêt différentes formes, à la totalité desquelles il faut s'attaquer avec une égale détermination. L'ONU est la mieux placée pour assurer une démarche équilibrée et globale face à cette question. Il importe de diagnostiquer correctement les facteurs de radicalisation si nous voulons mettre au point des politiques de lutte efficaces.

Nous sommes préoccupés par le degré croissant d'intolérance, de discrimination et de stigmatisation à caractère confessionnel ou ethnique. Ce type d'attitude aggrave la marginalisation et l'exclusion, fournissant par là-même aux groupes terroristes de nouveaux champs à exploiter. Nous nous devons de prendre résolument position si nous voulons rompre ce cercle vicieux.

Mon gouvernement est prêt à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général. Nous contribuerons activement aux discussions qui s'ensuivront, à commencer par l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale.

**M. Menkveld** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à dire que les Pays-Bas s'associent à la déclaration qui a été faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Les Pays-Bas appuient le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et se félicitent de l'adoption par l'Assemblée ce matin de la résolution 70/254. Comme l'a dit M. Albert Koenders, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, au cours de son exposé au Groupe des amis des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le mois dernier, « le terrorisme aujourd'hui est une hydre à plusieurs têtes. Les terroristes sont impitoyables, ingénieux et habiles à se réinventer. » Le Plan d'action dont nous discutons aujourd'hui permettra à la communauté internationale d'être tout aussi impitoyable, ingénieuse et habile à prévenir ce phénomène.

Les Pays-Bas estiment que la coopération internationale est la clef de la prévention, face à l'extrémisme violent. Les pays doivent regarder par-delà les frontières nationales et parer ensemble à toute éventualité. Dans les efforts qu'ils déploient au niveau

international, les Pays-Bas tendent la main à leurs alliés et partenaires dans l'optique d'un renforcement des capacités et du partage des meilleures pratiques. En tant que coprésident avec la Turquie du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, nous préconisons de renforcer encore la coopération internationale dans ce cadre multilatéral important, reposant sur une collaboration étroite avec différents organismes compétents des Nations Unies. Avec son groupe de travail axé sur la prévention de l'extrémisme violent, et au travers de l'action connexe du Centre international d'excellence d'Abou Dhabi pour la lutte contre l'extrémisme violent – Hedayah, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est bien placé pour mobiliser le savoir-faire de spécialistes de l'extrémisme, œuvrer à la cohésion de l'action internationale et fournir les pratiques et outils le mieux adaptés à la mise en œuvre du plan d'action. Il en va de même d'initiatives telles que le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience.

À l'échelle nationale comme au niveau international, les Pays-Bas se penchent en priorité sur l'identification et le traitement des causes profondes de la radicalisation. Dans le cadre de notre programme d'action national global pour la prévention de l'extrémisme violent, nous entretenons au niveau local des échanges intenses et de longue durée avec la communauté et les chefs religieux, les policiers, les enseignants et les travailleurs sociaux qui travaillent sur une base quotidienne avec des jeunes pouvant se radicaliser. Bien que cette stratégie se soit avérée utile, le nombre de combattants terroristes étrangers néerlandais se rendant à l'étranger ne cesse pourtant d'augmenter chaque mois, ce qui est inquiétant. Il importe donc que nous continuions à conjuguer nos différents efforts nationaux afin de prévenir l'extrémisme violent par la coopération internationale. Le facteur crucial, en la matière, est la confiance mutuelle. Avons-nous suffisamment confiance les uns dans les autres? Partageons-nous suffisamment l'information? Et sommes-nous vraiment disposés à travailler ensemble encore plus étroitement pour prévenir l'extrémisme violent?

Mieux vaut prévenir qu'agir une fois l'événement survenu. Nous ne pourrions réussir à empêcher les personnes radicalisées d'aujourd'hui de devenir les terroristes de demain que si nous prenons des mesures à l'échelle nationale et internationale. Les Pays-Bas ont hâte de voir le Plan d'action mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, et de prendre part à de nouvelles discussions sur le sujet dans le cadre de la conférence de Genève en avril et

de l'examen décennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin.

Je demandais tout à l'heure si nous étions vraiment disposés à travailler ensemble, eh bien, le Royaume des Pays-Bas se tient prêt à redoubler d'efforts pour travailler avec l'ONU et les autres États Membres afin d'empêcher l'hydre à plusieurs têtes que nous appelons le terrorisme de frapper.

**M. Heumann** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale de la convocation du débat d'aujourd'hui sur une question d'importance. J'aimerais également adresser mes remerciements au Secrétaire général pour son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), ainsi que nos félicitations au bureau du Président pour tout le travail accompli, qui nous a permis d'adopter aujourd'hui par consensus la résolution 70/254 ' sur le Plan d'action et ainsi, d'envoyer un message important depuis cette enceinte.

Lorsque nos enfants ne sont pas en sécurité dans leurs écoles et lorsque nos familles ne sont pas en sécurité dans leurs foyers, c'est que nous, qui composons la communauté internationale, avons échoué. Nous avons échoué à faire face au terrorisme, échoué à résister à ceux qui propagent la haine et échoué à contre-attaquer. Aucun pays n'est sûr aujourd'hui, et aucun continent n'est à l'abri des effroyables conséquences. Aujourd'hui, des idéologies extrémistes violentes sont derrière les attentats terroristes les plus brutaux et les plus violents que nous ayons jamais vus. Les faits qui se font jour choquent la conscience de l'humanité. Parallèlement, l'afflux de combattants étrangers vers ces organisations terroristes reste important, puisque chaque jour de plus en plus de civils sont radicalisés et recrutés.

On entend souvent, dans les analyses sur la question du terrorisme violent, que la pauvreté, le chômage et la marginalisation sont les moteurs qui conduisent les gens à devenir des terroristes. Ce sont en effet des facteurs clefs. Mais nous ne devons pas négliger le fait que certains terroristes viennent également de familles très aisées, vivent dans des pays dotés de sociétés ouvertes et équitables et jouissent de tous les avantages d'études universitaires.

Par conséquent, si les facteurs sociaux et économiques sont d'importantes considérations, nous ne devons pas nous voiler la face : ce sont bien des jeunes de toutes conditions et de tous milieux qui sont attirés dans l'extrémisme violent. Si nous ne sommes

pas clairs sur ce qui est à la base de ce processus, nous ne serons pas en mesure de le surmonter. Et là, nous devons dire clairement que la menace réelle la plus fondamentale face à laquelle nous nous trouvons est l'idéologie extrémiste elle-même. Par conséquent, si nous voulons vraiment triompher de l'extrémisme violent et du terrorisme, nous devons nous attaquer à l'idéologie extrémiste radicale à la source. C'est le noyau idéologique qui aiguillonne le terrorisme, en enhardit les commanditaires, et motive le recrutement, les opérations et la croissance terroristes. Aujourd'hui, nous reconnaissons que les premiers moteurs de l'idéologie de l'extrémisme violent sont l'incitation à la violence et l'endoctrinement. Nous voyons des jeunes subir un lavage de cerveau, embrigadés par des meneurs manipulateurs dans une vie d'extrémisme qui sanctifie la mort au lieu de la vie.

Les efforts de lutte contre l'incitation à la violence et la radicalisation font partie des outils les plus efficaces dont nous disposons. Nous devons promouvoir l'éducation qui enseigne la paix au lieu de la haine, la tolérance au lieu de la violence, et l'entente mutuelle au lieu du martyre. Les notables et les personnalités de la culture, de la religion et de la politique jouent un rôle crucial dans la promotion des efforts de lutte contre la radicalisation. Nous devons n'épargner aucun effort pour que l'on entende les grandes voix de la modération et pour qu'elles vainquent les forces de l'extrémisme.

Malheureusement, dans le cas d'Israël, la menace du terrorisme n'est que trop réelle. Pendant des décennies, Israël a été à l'avant-garde de la lutte contre la terreur et les idéologies radicales. Rien qu'au cours des derniers mois, 30 Israéliens ont été tués par des terroristes, et plus de 300 ont été blessés dans des centaines d'attentats. Israël a compris depuis longtemps que pour contrer le terrorisme, nous devons également contrer l'extrémisme violent, et cela fait partie intégrante de notre stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Nous avons appuyé les organisations qui jettent des ponts entre les citoyens de différentes religions et croyances dans le cadre de réunions éducatives, interculturelles et interconfessionnelles. Nous pensons que la tolérance et la compréhension d'autrui sont le meilleur moyen de vaincre l'extrémisme et le radicalisme.

Israël se félicite du Plan d'action du Secrétaire général. Israël a la ferme conviction que seule une position unifiée et dynamique nous permettra d'avoir raison du phénomène de l'extrémisme violent, d'atténuer la prochaine vague de combattants terroristes étrangers

recrutés et de prévenir les effroyables attentats de demain. Parallèlement, la mise en œuvre du Plan doit se faire en synergie avec nos mesures actuelles de lutte contre le terrorisme, et non s'y substituer.

En dernier lieu, de même que l'extrémisme violent ne connaît pas de frontières, de même, nous devons unir nos efforts pour l'empêcher. Nous ne devons pas laisser passer les excuses à la terreur, pas de « si », ni de « mais ». La terreur est la terreur est la terreur. Le Plan d'action du Secrétaire général nous offre une occasion de coopérer, mais nous devons éviter d'enlever quoi que ce soit à la promesse qu'il renferme. Certains dans cette salle cherchent à instiller une politisation dans ce débat, mais l'on ne doit pas permettre que ce bruit de fond prenne en otage cet important sujet. L'objectif du combat contre le terrorisme est simplement trop important. Maintenant, plus que jamais, alors que l'extrémisme violent déchire notre monde, il est impératif que nous fassions front ensemble. Il est impératif que nous n'utilisions pas la lutte contre le terrorisme comme camouflage pour s'en prendre à un seul pays et marquer des points faciles sur l'échiquier politique. Cela ne pourra que conduire ces débats à une impasse.

L'État d'Israël se tient prêt et disposé à jouer un rôle actif dans cette entreprise cruciale.

**Mme Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord déclarer l'appui de ma délégation à la déclaration faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son importante initiative.

Je salue l'adoption de la résolution 70/254, dans laquelle l'Assemblée prend note du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Aujourd'hui, nous sommes face à un grave défi à la paix et à la sécurité internationales, qui remet également en question nos efforts pour réaliser les objectifs de développement durable. De plus en plus, quand nous repoussons les extrémistes dans tel ou tel pays, ils se déchaînent ailleurs. Ce défi prend des dimensions d'autant plus grandes que nous sommes incapables de parvenir à une définition précise de l'extrémisme, qui n'a pas de religion, de nationalité ou de culture spécifiques. La façon dont certains groupes extrémistes souhaitent associer l'islam à leurs agissements destructeurs constitue une grave offense contre une religion qui est par nature une religion de compassion. De plus, les personnes recrutées, en particulier par l'État islamique d'Iraq et du Levant,

pour abuser du nom de l'islam, l'ont fait pour tenter de justifier leurs idées extrémistes et leurs actes criminels.

Le Secrétaire général note dans son rapport sur le Plan d'action que l'extrémisme n'est pas le fruit du hasard. Il y a des facteurs incitatifs qui poussent les personnes à se tourner vers l'extrémisme, comme les conflits, les guerres civiles et les violations des droits de l'homme. En outre, la guerre par alliés interposés que se livrent certains pays pour parvenir à leurs fins méprisables ne fait qu'aggraver la situation. Cela nous oblige à travailler ensemble pour aider les pays à régler leurs différends et à enrayer la menace de l'extrémisme. Le Plan d'action doit aborder d'autres facteurs qui propulsent l'extrémisme, à commencer par l'occupation étrangère et le terrorisme d'État. Le Plan doit également se pencher sur la question de ce que doivent répondre les États qui compromettent les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Les Émirats arabes unis appuient à titre prioritaire l'appel lancé par le Secrétaire général à la mise au point de plans régionaux de prévention de l'extrémisme. Nous aimerions souligner les points suivants. Le premier concerne la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Mon pays a promulgué un certain nombre de lois destinées à garantir le traitement de la question de l'extrémisme dans le cadre de l'état de droit. S'agissant, deuxièmement, de l'intégration dans le cadre des communautés locales et de la lutte contre les récits véhiculant la haine, les Émirats arabes unis appuient l'initiative du Secrétaire général visant à promouvoir la participation des jeunes à la société. Il y a 1,8 milliard de jeunes dans les sociétés arabes. Ils représentent plus de la moitié de la population. Les Émirats arabes unis ont associé leur propre jeunesse aux processus de prise de décision et de prévention de l'extrémisme, entre autres en nommant récemment ministre une femme de 22 ans chargée de la direction du Conseil international de la jeunesse des Émirats arabes unis. Mon pays a appuyé la nomination de femmes émiriennes à des postes de premier plan dans tous les domaines. On en a vu une illustration récemment avec la nomination de la première femme arabe à la présidence d'une assemblée nationale parlementaire.

Les Émirats arabes unis ont également appuyé la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, qui souligne l'importance de la participation des femmes au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous avons appuyé le projet mené en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des

sexes et l'autonomisation des femmes sur la lutte contre l'extrémisme violent. Nous appuyons l'accent que met le Plan d'action sur la promotion du dialogue et l'association des chefs religieux à la promotion des valeurs de paix. Aux Émirats arabes unis, le Conseil musulman des anciens, à Abou Dhabi, s'emploie à unir les efforts visant à éliminer les messages extrémistes représentant une menace pour les valeurs humaines et les principes de l'islam.

La campagne contre l'extrémisme exige des stratégies de long terme permettant de gagner la guerre des idées, en particulier dans les médias sociaux, qui ont servi à propager les idées extrémistes. Par conséquent, les Émirats arabes unis travaillent par l'intermédiaire de leurs centres internationaux d'excellence chargés de la lutte contre l'extrémisme violent à révéler des messages émanant de groupes extrémistes. L'un de ces centres a été mis en place par les Émirats arabes unis en coopération avec les États-Unis. Il est nécessaire de mettre sur pied des plans d'action régionaux afin de prévenir l'extrémisme, qui ne respecte pas les frontières, comme l'a fait observer le Secrétaire général. Les Émirats arabes unis s'est joint à 33 autres pays islamiques dans le cadre de la première coalition islamique contre le terrorisme, menée par le Royaume d'Arabie saoudite, afin d'éliminer les idées extrémistes et de préserver l'islam.

Les Émirats arabes unis sont fermement convaincus que l'initiative du Secrétaire général doit servir de modèle de coordination pour tous les efforts de lutte contre l'extrémisme, et appuient les mécanismes existants, y compris l'important travail du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, dont le renforcement a été gracieusement rendu possible par le Royaume d'Arabie saoudite. Les Émirats arabes unis estiment également qu'il conviendrait d'évaluer et d'approuver un plan à cette fin au cours de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin. Cela nous aiderait dans nos efforts pour trouver de nouveaux moyens d'endiguer l'extrémisme, les outils actuels, telles les sanctions du Conseil de sécurité, n'étant pas efficaces.

Nous estimons que la voie de la prospérité et d'une paix durable est à trouver dans la promotion de la tolérance et du pluralisme. Nous confirmons une nouvelle fois notre volonté d'aider nos partenaires dans leur lutte contre les groupes extrémistes où qu'ils se trouvent. Notre responsabilité envers les autres fait partie intégrante de nos obligations en tant que membre

de la nation islamique et de la communauté humaine au sens large.

**M<sup>me</sup> Vraila** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cet important et fort opportun débat sur la prévention de l'extrémisme violent. Nous pensons qu'il nous donne ainsi une excellente occasion d'échanger nos vues sur la manière d'encourager notre riposte globale face à ce phénomène alarmant.

La Grèce souscrit à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne et voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous accueillons avec satisfaction le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), qui est une initiative tout à fait bienvenue du Secrétaire général qui fournit des orientations utiles aux États Membres dans leurs efforts pour adopter des politiques efficaces et sans laissés-pour-compte face à ce défi complexe. L'extrémisme violent est une menace mondiale en constante évolution, qui ne connaît aucune frontière et n'est pas l'apanage d'une idéologie en particulier. Il appelle une action concertée et une riposte globale. Nous avons besoin d'une stratégie intégrée, énergique, multidimensionnelle et pluridisciplinaire qui aborde également les facteurs qui favorisent la diffusion de l'idéologie extrémiste.

La prévention est un élément essentiel d'une telle riposte et doit être une priorité, comme le souligne très clairement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous devons nous axer sur la prévention grâce à des mesures efficaces, ainsi que sur la mise en place d'institutions et de pratiques gouvernementales inclusives et responsables. Il s'agit bien entendu d'une tâche ardue qui nécessite un ensemble de mesures dans différents domaines de discipline et des efforts qui ne se limitent pas aux gouvernements mais impliquent les communautés locales, les chefs religieux et la société civile. L'un des aspects les plus importants est la nécessité de s'attaquer à la radicalisation qui mène au terrorisme et à la diffusion de la violence extrémisme via Internet.

Nous estimons que les jeunes ont un rôle central à jouer dans notre stratégie globale pour lutter contre ce problème qui évolue très rapidement. Les jeunes générations sont notre avenir et elles sont par conséquent la clef de notre succès. Elles sont les cibles principales de la propagande terroriste et extrémiste. Les extrémistes trouvent sans cesse de nouveaux

moyens d'atteindre les jeunes grâce aux réseaux sociaux, aux chaînes vidéo en ligne et aux forums de discussion radicaux, et ils réussissent à diffuser très largement, rapidement et efficacement leur propagande. Nous devons nous appuyer sur le potentiel des jeunes et leur donner les moyens de réaliser leurs ambitions grâce à une éducation de qualité, à de bons emplois et à des conditions de vie décentes. Renforcer les valeurs de coexistence, le respect de la diversité et le rejet de la violence permettra de rendre nos sociétés imperméables aux idéologies fondées sur la haine.

Les débats à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions pertinentes, ont souligné l'importance que la communauté internationale accorde à la lutte contre les conditions et les facteurs à qui provoquent la montée de la radicalisation, de la violence et de l'extrémisme violent chez les jeunes. L'éducation est un élément important pour renforcer notre action préventive et volontariste. L'éducation peut favoriser l'ouverture d'esprit et la tolérance, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Les femmes et les filles sont des cibles fréquentes des idéologies radicales et du terrorisme. L'autonomisation des femmes joue un rôle majeur dans la lutte contre l'extrémisme violent. Donner aux femmes la possibilité d'être des messagères crédibles du contre-discours que nous opposons à l'extrémisme violent pourrait s'avérer déterminant dans la mise en œuvre de politiques visant à rendre la radicalisation moins attrayante.

Dans le nouveau paysage international tumultueux qui est le nôtre, le respect de l'autre, la tolérance envers la différence et la quête d'unité dans la diversité est un message central qu'il convient de promouvoir. Les extrémistes commettent des crimes contre l'humanité, détruisent des monuments religieux ou historiques vieux de plusieurs siècles et sapent les fondements sur lesquels reposent les sociétés pacifiques et démocratiques. Nous avons le devoir de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que le caractère multiculturel et multiconfessionnel de nos sociétés.

C'est dans ce contexte et à la suite de la conférence internationale sur le pluralisme culturel et religieux et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, organisée à Athènes en octobre 2015, que la Grèce a décidé de créer un centre, un observatoire, pour le pluralisme religieux au Moyen-Orient et dans la Méditerranée. Il s'agira d'un forum de dialogue interreligieux, qui encouragera

l'interaction entre les dirigeants politiques et les chefs religieux, les milieux académiques et les organisations non gouvernementales afin de recenser les problèmes qui portent atteinte à la liberté de religion ou de croyance et au pluralisme culturel dans la région.

La lutte contre l'extrémisme violent est déterminante dans les efforts pour protéger le caractère multiethnique et multiconfessionnel des sociétés. Les politiques à courte vue fondées sur la xénophobie, l'exclusion et l'unilatéralisme et qui n'envisagent les choses que du point de vue de la sécurité sont vouées à fragiliser nos efforts visant à combattre efficacement les sources du phénomène de la violence, y compris l'extrémisme violent.

L'ONU, si elle met pleinement à contribution ses organismes et les outils à sa disposition, est l'institution internationale la mieux placée pour vraiment intégrer les efforts, poser les fondements d'une vision plus stratégique et encourager une mobilisation durable et à long terme au niveau national. Les États Membres doivent se mobiliser activement pour garantir le succès de ce processus.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Président de l'Assemblée de nous donner la possibilité d'entamer un échange de vues sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté le mois dernier par le Secrétaire général. Je tiens à dire à nouveau à quel point le Brésil apprécie le leadership du Secrétaire général sur cette question. Le Plan d'action témoigne de sa volonté sincère de s'attaquer, de manière équilibrée, à l'un des défis les plus pressants de notre temps.

Avant de passer aux éléments spécifiques du Plan d'action, je voudrais faire quelques observations d'ordre conceptuel. Le Brésil se félicite que le Plan d'action affirme clairement que son objectif est de lutter contre l'extrémisme violent dans la mesure où celui-ci tend à conduire au terrorisme. Nous relevons avec satisfaction que la même expression est employée dans la résolution 70/254, qui vient d'être adoptée. Cette précision d'ordre conceptuel n'a rien d'un détail, car le terrorisme et l'extrémisme ne sont pas des synonymes ni automatiquement corrélés. Le racisme, la xénophobie et l'homophobie, par exemple, peuvent conduire à des formes d'extrémisme violent, qui sont odieuses en soi, mais qui pas n'ont pas nécessairement à voir avec la commission d'actes terroristes. Et les stratégies

requises pour les combattre sont différentes de celles qui conviennent aux efforts pour lutter contre le terrorisme.

À cet égard, le Brésil souscrit sans réserve à l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle faire l'amalgame entre le concept du terrorisme et celui de l'extrémisme violent

« risque de justifier une application trop large des mesures antiterroristes, notamment à l'égard de forme de comportement qui ne constituent pas des actes de terrorisme. » (A/70/674, par.4)

Ce qui manque encore toutefois, c'est une définition consensuelle précise de l'extrémisme violent et des liens qu'il entretient avec le terrorisme. Nous devons donc nous prémunir contre les atteintes, y compris aux droits de l'homme, qui pourraient résulter de ce vide juridique.

Fondé sur la nécessité de susciter un engagement collectif afin d'assurer le succès des activités de prévention, le Plan d'action peut être considéré comme un contrepoids bienvenu aux approches axées sur l'aspect militaire qui ont été privilégiées durant les 15 premières années du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'inscrit également dans la droite ligne de nos efforts collectifs pour améliorer l'efficacité de l'ONU dans le domaine de la prévention, comme en témoignent les processus simultanés d'examen des opérations de paix, du dispositif de consolidation de la paix et du programme en faveur des femmes et la paix et la sécurité actuellement en cours. Le Brésil se félicite de constater que l'intitulé même du Plan d'action reflète le caractère central de la prévention.

L'extrémisme violent tendant à conduire au terrorisme ne peut être combattu efficacement qu'au moyen d'une stratégie qui prend en considération ses causes profondes. Il faut comprendre les griefs légitimes qui poussent les individus vers le radicalisme, et y remédier. L'intolérance qui conduit à commettre des actes terroristes a davantage de chances de prospérer là où l'exclusion sociale, politique, économique ou culturelle est bien ancrée. Bien qu'il serait faux d'établir un lien de causalité automatique entre la pauvreté et l'extrémisme violent qui peut déboucher sur le terrorisme, on peut néanmoins affirmer que les individus sont moins susceptibles de verser dans le radicalisme lorsque les sociétés sont inclusives. Comme le Secrétaire général le constate, les individus, en particulier les jeunes, sont souvent plus sensibles aux discours extrémistes

lorsqu'ils voient leurs perspectives d'avenir s'amenuiser en raison de la marginalisation ou du chômage.

L'ONU pourrait jouer un rôle plus efficace pour encourager la prévention. Il est regrettable que la capacité de l'Organisation de réaliser des progrès à cet égard ait été sérieusement entravée par ses pratiques budgétaires actuelles. La promotion du développement et des droits de l'homme, qui tous deux, c'est reconnu, contribuent à la prévention, est sous-financée, tandis que l'essentiel des ressources disponibles sert à répondre aux défis à la paix et à la sécurité résultant de conflits qu'on aurait bien souvent pu éviter.

Aucun pays, peu importe sa taille ou ses ressources, n'est à l'abri de l'extrémisme violent pouvant déboucher sur le terrorisme. Les combattants terroristes étrangers sont aussi recrutés dans les sociétés prospères. Comme le dit à juste titre le Secrétaire général, le phénomène ne peut pas être expliqué uniquement par l'absence de perspectives économiques. Les groupes terroristes comme Daech attirent leurs recrues parce qu'ils leur donnent le sentiment d'avoir un but dans l'existence, un sentiment d'appartenance et d'identité que ces personnes n'ont pas trouvé ailleurs. Combattre véritablement l'exclusion, dans la loi comme dans la pratique, peut grandement contribuer à neutraliser les discours extrémistes et à faire en sorte que nos sociétés soient plus résistantes à la radicalisation.

Les lois discriminatoires, en particulier celles qui autorisent le ciblage de certaines populations, sont incompatibles avec le respect de la diversité et la reconnaissance de notre humanité commune. Au Brésil, l'expérience nous a appris que promouvoir une société inclusive nécessite que l'État fasse un réel effort en direction des populations les plus fragiles, les plus vulnérables ou les plus isolées de notre territoire afin de leur donner accès à la justice et aux services de base.

Dans ses recommandations aux États Membres, le Secrétaire général souligne à juste titre l'importance de la lutte contre l'exclusion. Le Brésil est convaincu que le règlement de la crise des réfugiés est un autre élément déterminant qu'il convient d'incorporer dans notre stratégie de prévention de l'extrémisme violent. Nous ne pouvons pas tourner le dos à ceux qui ont dû fuir leur patrie pour échapper à la guerre. Les sociétés qui se montrent solidaires envers les réfugiés contribuent grandement à éliminer l'un des premiers moteurs de ce phénomène. Comme l'a dit l'ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, rejeter les réfugiés, c'est donner aux extrémistes le

meilleur outil de propagande dont ils puissent rêver pour recruter de nouveaux disciples, y compris à l'intérieur même des pays qui veulent fermer leurs frontières aux réfugiés. En d'autres termes, on ne peut pas d'un côté appliquer la notion de responsabilité collective de protéger les civils en situation de conflit et de l'autre, tourner le dos à ces mêmes civils qui fuient le conflit et frappent à notre porte.

Le Secrétaire général a raison de souligner que la conformité avec le droit international est une condition indispensable de l'efficacité de nos efforts contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Quand les mesures sont mises en œuvre en violation de la Charte des Nations Unies ou d'autres instruments du droit international, y compris le droit des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés, leur légitimité est compromise et elles deviennent contreproductives. Les groupes extrémistes cherchent à pousser les gouvernements à la surenchère, afin d'exploiter le filon du discours de la domination et de l'oppression. Hélas, nombreux sont ceux qui tombent dans le piège.

L'utilisation d'Internet et des médias sociaux par les organisations terroristes illustre bien le caractère évolutif du défi auquel nous sommes confrontés. Conçus pour rapprocher les gens, ces outils sont aujourd'hui également utilisés pour inciter à la haine et recruter de nouveaux terroristes. Tout en agissant contre ce genre de détournement, nous devons dans le même temps nous garder de toute transgression de la liberté d'expression et du droit au respect de la vie privée. Il nous faut au contraire encourager simultanément l'inclusion numérique, étant donné qu'Internet et les médias sociaux sont de puissants outils de diffusion des messages de respect et de dialogue.

Le Secrétaire général voit également juste lorsqu'il affirme que les conflits prolongés ou non résolus sont souvent à l'origine de l'extrémisme violent. Nous regrettons que le Plan d'action ne s'étende pas suffisamment sur la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de régler les conflits, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas sous-estimer le pouvoir de recrutement que crée le sentiment d'oppression et d'exclusion engendré par l'occupation étrangère en particulier. L'essor de l'extrémisme violent ne peut pas être totalement dissocié de notre incapacité collective de régler les crises en cours au Moyen-Orient, notamment le conflit entre Israël et la Palestine. Notre stratégie de prévention de l'extrémisme violent doit aussi appeler à des efforts

pour établir une paix fondée sur la justice face à des conflits qui, directement ou indirectement, alimentent les projets terroristes. Le Conseil de sécurité ne s'est pas encore montré à la hauteur de ses responsabilités à cet égard.

La séance d'aujourd'hui marque le lancement du débat sur les recommandations présentées par le Secrétaire général et d'autres États Membres en ce qui concerne la manière de prévenir l'extrémisme violent. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces questions à la conférence qui aura lieu à Genève en avril et pendant l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé le présent débat sur le rapport du Secrétaire général présentant le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, publié sous la cote A/70/674. Ma délégation se félicite de cette occasion de jeter un coup de projecteur sur cette pandémie qu'on appelle l'extrémisme violent. Ce fléau des temps modernes détruit les sociétés, saigne à blanc les communautés et perturbe les structures de l'État. Des régions où sévit un conflit aux rues de villes lointaines, son bilan est particulièrement meurtrier. Nous voudrions à ce stade expliquer dans les grandes lignes comment nous envisageons la question, dans l'attente d'une discussion plus approfondie sur le sujet.

Premièrement, le rapport a adopté un angle d'approche judicieux en se gardant de s'aventurer sur le terrain miné et ô combien divisé qu'est la définition de ce phénomène qu'on appelle l'extrémisme violent. Sans quoi, il nous aurait fallu, à l'Assemblée générale, subir une nouvelle fois de longs débats théologiques, alors que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est agir. Nous appuyons cette approche consistant à montrer les orientations possibles pour régler les problèmes avec les meilleurs outils dont nous disposons, plutôt que de se risquer à proposer une définition.

Deuxièmement, étant donné la variété des facteurs sociaux, politiques, économiques, psychologiques et culturels en jeu, les voies pouvant conduire à la montée de l'extrémisme violent sont à l'évidence multiples. Aussi est-il tout à fait compréhensible que l'interdépendance qui existe entre la sécurité et le développement ait été choisie comme principe philosophique central de la stratégie esquissée dans le Plan d'action. Cela augure bien du rôle qui sera confié à l'ONU, laquelle peut se targuer d'une longue expérience s'agissant

de rassembler les partenariats intersectoriels pour régler des problèmes multidimensionnels par diverses voies possibles. Toutefois, notre sentiment est que, s'il contient de nombreuses prescriptions à l'intention des États Membres, le Plan d'action est beaucoup moins loquace sur la manière dont l'ONU aidera les États Membres dans cette entreprise.

Nous convenons qu'il revient au premier chef aux États Membres de s'attaquer à ce malaise, et nous sommes nombreux à prendre le problème à bras le corps du mieux que nous pouvons. Néanmoins nous avons besoin que l'ONU nous soit utile sur le fond dans cette aventure. Plus que la menace elle-même, ce qui compte c'est la manière dont nous y faisons face. Nous ne nous attaquons pas à une simple contagion locale susceptible d'être réglée sur le plan unilatéral; nous avons affaire à une contagion mondiale. Les liens mondiaux, les relations franchisées, le terrorisme d'origine interne et l'utilisation du cyberspace pour le recrutement et la propagande sont autant d'éléments qui constituent un nouveau niveau de menace. Nous devons disposer d'options sérieuses en matière de coopération internationale, options que, malheureusement, nous ne trouvons pas dans le Plan d'action dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Troisièmement, nous estimons que le dispositif actuellement en place à l'ONU n'est pas suffisant pour s'attaquer au virus qui nous menace tous. Or le Plan d'action n'apporte aucune solution à cette lacune. Par exemple, à qui devront s'adresser les États Membres qui ont besoin de l'assistance de l'ONU pour prévenir l'extrémisme violent? Après avoir examiné le Plan d'action dans son intégralité, nous n'avons pas, hélas, trouvé une réponse à cette question simple et basique.

Quatrièmement enfin, même quand les nombreuses prescriptions figurant dans le Plan d'action seront mises en œuvre, il y aura encore des cas où nous ne serions pas en mesure d'empêcher des situations déterminées de violence extrémiste qui se métamorphosent en actes de terrorisme. Nous sommes d'avis qu'aucune revendication, quelle qu'elle soit - je le répète, aucun grief - ne saurait justifier le recours au terrorisme. Tout en mettant l'accent sur la prévention, nous devons continuer à veiller à ce que les extrémistes violents soient également soumis à la loi dans toute sa vigueur, car ils représentent un danger permanent et imminent.

L'Inde est une nation faite de nombreuses confessions et d'une grande diversité de croyances, une

nation dont l'unité est renforcée par son pluralisme. Nous croyons fermement qu'en fin de compte, ce sont les valeurs que représentent des sociétés ouvertes et tolérantes qui sont le meilleur moyen de faire échec aux forces de l'extrémisme violent. Guidés par cette approche, nous attendons avec intérêt la tenue d'un débat plus détaillé, et aussi tôt que possible, sur les questions présentées dans le Plan d'action.

**M. Hilale** (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la convocation de ce débat sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674).

Le Royaume du Maroc considère que la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme doit figurer parmi les priorités des Nations Unies pour faire face à la menace globale du terrorisme. Cette menace est devenue planétaire, globale, n'épargnant aucun État ou société. Partant, le Maroc n'a pas hésité à soutenir le Plan d'action du Secrétaire Général pour la prévention de l'extrémisme violent. Plusieurs facteurs se conjuguent pour nourrir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, dont notamment les répercussions de la crise économique et financière donnant lieu au chômage parmi les jeunes, les guerres provoquant des déplacements et des millions de réfugiés, le déficit en matière de bonne gouvernance, le déficit en matière de démocratie, le manque de justice et d'état de droit, les provocations xénophobes et l'islamophobie. Ceci nécessite une action concertée de tous les États au sein de l'ONU, qui a le devoir d'aider les États Membres à s'approprier le développement de leur plan d'action national pour prévenir l'extrémisme violent, en pleine jouissance de leur souveraineté. D'où, l'importance d'impulser la formation et la coopération technique accordée aux États Membres et d'encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire. À cet égard, nous nous réjouissons des programmes de coopération élaborés dans le cadre du Centre des Nations Unies contre le terrorisme.

La prévention de l'extrémisme violent dans toutes ses formes, notamment celui conduisant au terrorisme fait partie de la stratégie nationale du Maroc pour lutter contre le terrorisme. Cette stratégie s'articule autour du triptyque sécuritaire et consolidation des lois antiterroristes, développement humain, réforme du champ religieux et dé-radicalisation. Elle rime ainsi avec plusieurs composantes du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. La réforme du

champ religieux a concerné, entre autres, la formation des jeunes imams (prédicateurs) aux valeurs et préceptes de l'Islam authentique. Le mois de mars 2015, S. M. le Roi a inauguré l'Institut Mohammed VI de formation des imams et « morchidates », ouvert à tous les pays du monde, et lancé un programme de dé-radicalisation, de réhabilitation et d'intégration des combattants terroristes étrangers.

Le Maroc, fidèle à sa vocation de partage et d'échange d'expertise avec ses pairs africains, a entamé une coopération religieuse avec plusieurs pays africains et européens, qui ont conclu avec le Maroc des accords de coopération afin de former des imams et des morchidates à l'Institut Mohamed VI. Aussi, le Royaume du Maroc ne ménage aucun effort pour amener des leaders religieux, toutes confessions confondues, à débattre des moyens susceptibles d'atténuer l'exploitation de la religion à des fins visant à attiser l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. C'est ainsi que le Royaume du Maroc a organisé à Fès, en avril 2015, le premier forum sur le rôle des leaders religieux dans la prévention de l'incitation à la haine, sanctionné par l'adoption de la Déclaration de Fès mettant en relief l'impératif et la pertinence de la coopération interconfessionnelle dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie et d'incitation à la haine.

En outre, rien que tout récemment, du 25 au 28 janvier 2016, sous le haut patronage de S.M. le Roi Mohamed VI, le Maroc a organisé à Marrakech une conférence sur la protection des minorités religieuses dans les sociétés musulmanes. Dans son discours d'ouverture à la conférence, S.M. le Roi a souligné l'importance de la coopération entre les adeptes de toutes les religions pour faire face aux défis de discrimination et d'intolérance. La conférence a été sanctionnée par la Déclaration de Marrakech, appelant, entre autres, à revoir les programmes éducatifs et religieux afin de mettre en valeur les vertus de la cohabitation, de la tolérance et de la coexistence entre toutes les confessions, seul moyen pour contrecarrer les discours haineux de Daech, d'Al-Qaeda et de leurs affiliés.

Le Royaume du Maroc a dès le début exprimé son soutien à l'adoption d'une résolution courte et procédurale accueillant l'initiative du Secrétaire général et au moins prenant note du Plan d'action. Le projet de résolution circulé le 8 courant par le Président de l'Assemblée générale à la suite de consultations avec les États Membres constitue une opportunité pour aller

de l'avant et rallier toutes les positions pour l'adoption ce matin par consensus de la résolution A/RES/70/254. La cinquième réunion d'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, prévue en juin prochain, ainsi que les fora pertinents offriront l'opportunité idoine pour examiner d'autres questions.

Les recommandations du Secrétaire général sont pertinentes, notamment pour ce qui est de la question des jeunes, de la lutte contre l'extrémisme violent dans les médias, dans Internet, ainsi que dans d'autres secteurs.

L'intégration de la prévention de l'extrémisme violent dans les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales est cependant de nature à compromettre ou à rendre encore plus difficile le mandat spécifique desdites opérations et missions. Le Plan d'action constitue une base importante pour lutter contre l'extrémisme violent, mais surtout pour être un espace de consensus entre tous les pays du monde afin de faire face à ce phénomène mondial. Le terrorisme violent et l'extrémisme violent ne permettent pas la désunion, mais bien au contraire la conjugaison et la coalition de toutes les intentions, de toutes les forces et, surtout, de faire preuve de tolérance, faire preuve d'acceptation de l'autre, et surtout de se tenir debout, mais ensemble, toute la communauté internationale mais avec un rôle plus approprié des Nations Unies qui doivent mener la lutte dans ce domaine.

Pour conclure, le Royaume du Maroc se félicite de la valeur ajoutée de complémentarité dudit Plan d'action, tant à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dont la mise en oeuvre de ses piliers contribuerait efficacement à son application, qu'aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment la résolution 2178 (2014), qui lie l'extrémisme violent au terrorisme.

**M. Sadykov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : la délégation kazakhe remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les autres entités des Nations Unies qui sont directement impliquées dans la mise en place de mécanismes de prévention dans le cadre de l'approche globale adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre l'extrémisme violent et son corollaire, le terrorisme. Le Kazakhstan se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de traiter du phénomène de l'extrémisme violent, ainsi que les efforts qu'il a déployés à cette fin.

Nous sommes tous conscients de l'impact des groupes terroristes opérant dans diverses parties du monde. C'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser des structures régionales, comme l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin de maintenir la sécurité dans la vaste zone couverte par ces organisations. Une coordination plus étroite avec l'Organisation internationale de police criminelle est également une nécessité absolue.

En outre, les gouvernements doivent échanger des renseignements sur les groupes terroristes et sur leurs mouvements et assurer le financement nécessaire au renforcement des mesures. Dans le même temps, un appui et une assistance technique, une formation, des ressources et du matériel doivent être fournies aux États plus faibles, afin qu'ils puissent lutter contre la violence et l'extrémisme sur leur territoire ou le long de leurs frontières.

Compte tenu de la situation en ce qui concerne l'extrémisme violent, ma délégation tient à mentionner la proposition du Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, tendant à mettre en place une coalition de lutte contre le terrorisme dirigée par l'ONU, assortie d'un mécanisme unifié en vue de triompher de ce fléau et de traduire en justice les auteurs de ces actes et ceux qui les soutiennent. Cette entité permettrait de réunir et de renforcer les structures existantes de l'ONU dans un effort bien coordonné à l'échelle mondiale. De notre point de vue, les mécanismes actuels de l'Organisation, y compris la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, doivent être rendus juridiquement contraignants par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ainsi, l'adoption rapide d'un document complet sur la question du terrorisme international est des plus critiques.

Nous appelons toutes les délégations à appuyer ce type d'approche audacieuse et prospective, et à élaborer plus avant les recommandations du Secrétaire général en vue de prévenir l'extrémisme violent, comme il est indiqué dans son Plan d'action (A/70/674). Le Kazakhstan estime que la stratégie du Secrétaire général doit constituer un ensemble de mesures coordonnées prises par la communauté internationale pour prévenir l'émergence et la montée de l'extrémisme violent. Nous saluons et appuyons le Plan d'action dans son ensemble,

ainsi que la résolution 70/254 adoptée aujourd'hui sur ce sujet.

Nous exhortons à ne prendre aucune mesure susceptible de conduire à la destruction des fondements d'un État, ou à faciliter l'émergence et la croissance de sentiments extrémistes au sein de la société. La paix et la sécurité sont interdépendantes. Il est clair que le monde n'a pas pris de mesures suffisantes pour investir dans le développement durable. C'est pourquoi le Kazakhstan a proposé que les États Membres consacrent 1% de leurs dépenses de défense nationale au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Kazakhstan a accueilli une conférence régionale sur la lutte contre l'extrémisme violent, les 29 et 30 juin 2015, dans le cadre du suivi du sommet sur ce thème, qui s'est tenu à Washington. En mai de cette année, mon pays organisera un forum de haut niveau sur les « Religions pour la paix », sous le patronage du Président de l'Assemblée générale. Ce forum vise à montrer comment l'unité religieuse peut être mise à profit pour lutter contre le caractère destructeur du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Le Kazakhstan est prêt à s'associer à l'action multilatérale du système des Nations Unies et aux États Membres pour instaurer un monde pacifique et sûr.

*La séance est levée à 13 h 15.*